

Rivière Egrenne-Varenne

Suivi 2025



Suivi analytique du bassin versant de l'Egrenne-Varenne

Mars 2026

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Généralités | 4 |
| <ul style="list-style-type: none">• L'aire d'alimentation des captages prioritaires de l'Egrenne et de la Varenne• Le suivi analytique dans l'AAC Egrenne-Varenne• La pluviométrie | |
| Les nitrates | 11 |
| <ul style="list-style-type: none">• Evolution des concentrations aux prises d'eau• Répartition des concentrations en nitrates sur l'ensemble du bassin versant | |
| Les pesticides | 13 |
| <ul style="list-style-type: none">• Répartition des concentrations en pesticides sur l'ensemble du bassin versant• Répartition des concentrations en pesticides aux prises d'eau• Typologie des molécules détectées | |
| La Noë verte | 17 |
| <ul style="list-style-type: none">• Evolution des concentrations en nitrates• Evolution des concentrations en pesticides | |
| La Mangéantière | 20 |
| <ul style="list-style-type: none">• Evolution des concentrations en nitrates• Evolution des concentrations en pesticides | |
| Le Moulin d'Auvilliers | 23 |
| <ul style="list-style-type: none">• Evolution des concentrations en nitrates• Evolution des concentrations en pesticides | |
| Les Tanneries | 26 |
| <ul style="list-style-type: none">• Evolution des concentrations en nitrates• Evolution des concentrations en pesticides | |
| La Douétée | 27 |
| <ul style="list-style-type: none">• Evolution des concentrations en nitrates• Evolution des concentrations en pesticides | |
| Conclusion | 32 |

Généralités

L'aire d'alimentation des captages prioritaires Egrenne-Varenne

Le territoire : bassin d'alimentation de cinq prises d'eau superficielle

Trois de ces prises d'eau sont situées sur la rivière Egrenne :

- **Noë Verte**, à Beauchêne (61), exploitée par la Communauté de Communes (CdC) Domfront-Tinchebray Interco (débit de prélèvement maximal autorisé de 60 m³/h) à hauteur d'environ 15% du volume d'eau potable produit par la collectivité entre 2019 et 2020.
- **Mangéantière**, à La Haute Chapelle (61), exploitée par Flers Agglo (débit de prélèvement maximal autorisé de 200 m³/h répartis à hauteur de 120 m³/h pour le territoire alimenté par Flers Agglo et 80m³/h pour le territoire alimenté par Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable (SMPEP) Domfrontais et Passais).
- **Moujonnaire-Egrenne**, à Saint-Mars d'Egrenne (61), exploitée par le SMPEP Domfrontais et Passais (débit maximal de prélèvement autorisé de 280 m³/h pour le cumul des prélèvements instantanés des prises d'eau Moujonnaire-Egrenne et Moujonnaire-Varenne. L'eau produite par ces deux prises d'eau est intégralement vendue aux Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de la région de Domfront et au SIAEP de Passais et constitue plus de 90% du volume d'eau potable produit par ces deux syndicats, pour être distribuée à la population. En période d'étiage, le débit de prélèvement maximal autorisé pour la prise d'eau Moujonnaire-Egrenne est de 160 m³/h.

Deux autres captent les eaux de la rivière Varenne :

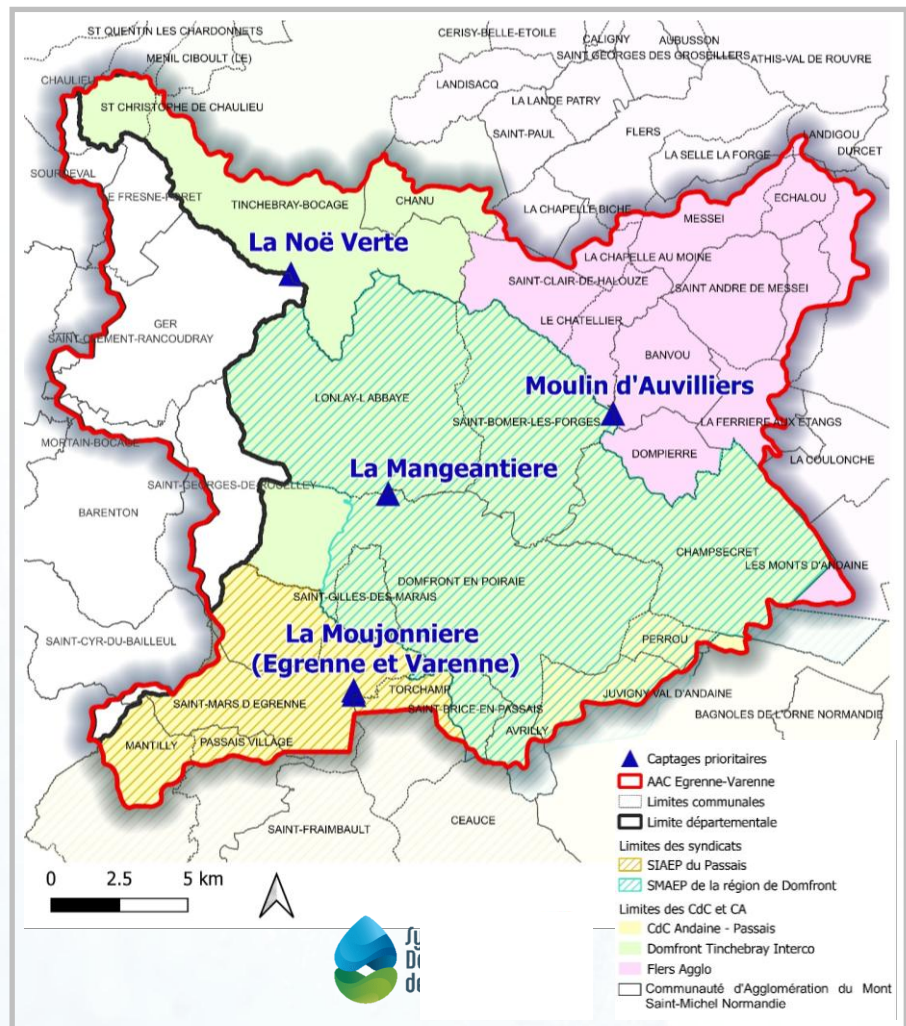
- **Moulin d'Auvilliers**, à Saint-Bomer les Forges (61), exploitée par Flers Agglo (débit maximal de prélèvement de 280 m³/h sur 20h). Cette prise d'eau est à l'origine d'environ 60% du volume d'eau potable produit par Flers Agglo entre 2016 et 2020.
- **Moujonnaire Varenne**, à Saint-Mars d'Egrenne (61), exploitée par le SMPEP Domfrontais et Passais (débit maximal de prélèvement autorisé de 280 m³/h pour le cumul des prélèvements instantanés des prises d'eau Moujonnaire-Egrenne et Moujonnaire-Varenne. L'eau produite par ces deux prises d'eau est intégralement vendue aux Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de la région de Domfront et au SIAEP de Passais et constitue plus de 90% du volume d'eau potable produit par ces deux syndicats, pour être distribuée à la population. En période d'étiage, le débit de prélèvement maximal autorisé pour la prise d'eau Moujonnaire-Varenne est de 115 m³/h.

La superficie cumulée des Aires d'Alimentation de ces cinq Captages (AAC) correspond au bassin versant des deux rivières Egrenne et Varenne, depuis leurs sources jusqu'à leur confluence située à l'aval immédiat des deux prises d'eau de la Moujonnaire.

Ce bassin -appelé AAC Egrenne-Varenne- est un territoire rural de 48 752 ha, marqué par le bocage et la présence d'un chevelu de cours d'eau affluents des deux rivières principales. Il s'étend principalement sur le département de l'Orne, mais sa limite ouest est située dans le



département de la Manche. D'après les données d'assolement issues du RPGA 2020, **67% de sa superficie est recouverte de terres agricoles**, soit environ 32 843 ha. Les boisements représentent en moyenne 10% du territoire. Les AAC de la Moujonnaire-Egrenne, de la Noë Verte et de la Mangéantière ne présentent que respectivement 2%, 5% et 5% d'occupation du sol par des boisements. Le bassin versant du tronçon de la Varenne situé entre la prise d'eau du Moulin d'Auvilliers et Domfront est recouvert à 30% de bois et forêts (forêt d'Andaine). Le reste du territoire est occupé par l'urbanisation (habitations, quelques industries et surfaces commerciales aux abords des bourgs principaux et infrastructures).



L'ensemble des communes et intercommunalités incluses pour tout ou partie à l'AAC Egrenne-Varenne sont par ailleurs en charge de la mise en œuvre d'un programme de restauration de la qualité des milieux aquatiques sur ce même territoire.

Les cinq prises d'eau de l'AAC Egrenne-Varenne sont très vulnérables aux pollutions diffuses. Les ressources en eau superficielles sont soumises à d'importants transferts polluants par ruissellement de surface, drainage et ruissellement subsurfacique après infiltration dans le sol. D'autres substances actives telles que le glyphosate (herbicide total), la pendiméthaline (herbicide employé sur culture de maïs), le fluroxypyr (herbicide principalement utilisé sur culture de blé) peuvent également être apportées aux cours d'eau par érosion des particules de sol sur lesquelles peuvent se fixer préférentiellement. **La configuration géographique de l'AAC Egrenne-Varenne très étendue et l'important chevelu de cours d'eau présent sont des facteurs de multiplication des risques de transfert.** Les aires d'alimentation des prises d'eau de surface sont très étendues, ce qui nécessite un travail à grande échelle et de prioriser certaines actions. Aussi, la variabilité des contextes agricoles rencontrés au sein d'un même bassin de versant offre la possibilité d'une action très diversifiée, pour atteindre des changements de pratiques variés et adaptés à chaque exploitation.

Le classement « captage prioritaire »

Réglementation

- **2000 : Art. 7 - Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : reconnaissance de l'enjeu de reconquête de qualité d'eau des captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) pour réduire les traitements de l'eau prélevée et lutter contre la détérioration de la qualité de la ressource.**
- **2006 : Art. 21 - Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) : nécessaire mise en œuvre de programme d'actions préventives dans les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) « d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel ou futur ».**
- **2008 : Grenelle de l'environnement : classement prioritaire des captages du bassin Egrenne-Varenne en raison des concentrations élevées en molécules pesticides mesurées dans l'eau captée, et de leur caractère stratégique pour l'AEP.**

Mise en œuvre

Afin d'assurer la cohérence des actions auprès des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable dans l'Orne, le comité syndical du SDE lui a attribué dès 2012, la maîtrise d'ouvrage des démarches « AAC prioritaire » du département.

Pour l'animation de ces démarches, le SDE est alors l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des partenaires institutionnels, financiers, techniques, collectivités ou autres maîtres d'ouvrages dont les projets répondent à des enjeux croisés avec ceux de la réduction des transferts diffus vers la ressource en eau (préservation des milieux aquatiques, maintien et restructuration du bocage, mise en place de circuits-courts de valorisation agricole, lutte contre l'érosion, protection de la biodiversité).

Sur chaque AAC est un Comité de Pilotage (COFIL) est mis en place. La figure ci-après présente sa composition et les rôles de ses membres. Celui-ci aura pour but de suivre le bon déroulement du projet dans le respect des objectifs à atteindre. Ses réunions ont pour but de favoriser les échanges entre les différents intervenants au projet pour en assurer la réussite, à chacune des étapes et notamment pour :

- La déclinaison des objectifs en moyens à déployer pour les atteindre ;
- La planification des actions et le choix des indicateurs de suivi ;
- Le suivi technique, budgétaire et de l'avancement ;
- La proposition d'actions correctives en cas de non-atteinte des objectifs ou du mauvais déroulement d'une étape.

Même si chacune des aires d'alimentation de captage classé prioritaire doit faire l'objet d'une animation locale, la multiplication des échanges avec l'ensemble des partenaires doit permettre d'aboutir à une mise en commun de connaissances et de moyens pour accentuer le partenariat à une échelle plus étendue qu'une AAC. Les expériences mises en œuvre sur l'un de ces territoires doivent bénéficier aux autres et nourrir les références techniques et méthodologiques capitalisés dans le département.

En 2012, un comité de pilotage départemental a été institué. Il est présidé par le SDE et se compose des acteurs suivants : Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie ; Direction Régionale de l'Environnement, Agriculture et du Logement Normandie ; Direction départementale des territoires de l'Orne ; Agence Régionale de Santé Normandie - Orne ; Conseils Départementaux de l'Orne et de la Mayenne ; Association Bio en Normandie ; Chambre d'Agriculture de la Mayenne ; Chambre d'Agriculture Normandie ; Réseau des CIVAM Normands ; SAGE Mayenne ; Syndicat du Bassin de la Sarthe ; Office Française de la Biodiversité - Orne



D'abord réunie pour définir les objectifs de qualité d'eau à atteindre, fixer les lignes directrices des actions à mener et suivre leur avancement ; aujourd'hui cette instance de concertation et de dialogue peut être un outil pour prioriser les objectifs opérationnels à engager à l'échelle du département, localiser les secteurs de plus forts enjeux et faire émerger des projets communs à plusieurs maîtres d'ouvrage.



Ce qu'il faut retenir

L'AAC Egrenne-Varenne, c'est :

- 5 prises d'eau - 5 sous-bassins versants
- 5 station suivi qualité sur l'Egrenne ; 6 sur la Varenne ; 1 à la confluence des cours d'eau
- Des enjeux principalement phytosanitaires

Le suivi analytique dans l'AAC

Les objectifs de qualité d'eau

Les objectifs de qualité d'eau aux prises d'eau classées prioritaires du bassin Egrenne-Varenne, fixés par le programme d'actions départemental, sont :

Nitrates :

- 100 % des concentrations mesurées en une année, inférieures 40 mg/L
- Egrenne : Objectif de non-dépassement de 30 mg/L
- Varenne : Objectif de non-dépassement de 25 mg/L

Pesticides : 90% des concentrations mesurées, inférieures à 0,1 µg/L et 100% des sommes des concentrations mesurées dans un même prélèvement, inférieures à 0,5 µg/L.

Les normes de potabilité

Pour rappel, les normes s'appliquant à l'eau potable sont les suivantes :

| | Nitrates | Somme des concentrations de substances actives dans un prélèvement | Concentration par substance active |
|------------------------|-----------|--|------------------------------------|
| Eau brute | <100 mg/L | <5 µg/L | <2 µg/L |
| Eau potable distribuée | <50 mg/L | <0,5 µg/L | <0,1 µg/L |

Description

Le suivi analytique des eaux brutes dans l'AAC Egrenne-Varenne est mis en œuvre par le SDE depuis septembre 2011. Les prélèvements ainsi que les analyses nitrates ont été réalisés par le laboratoire LABEO. Les analyses pesticides ont été réalisées par les laboratoires Eurofins (de novembre 2012 à octobre 2013), puis LABEO.

Le seuil de détection établi pour la lecture des analyses pesticides et leur interprétation est fixé à 0,02 µg/L autant que les protocoles de détections le permettent. Depuis 2018, certains seuils de détection sont même de 0,01 µg/L.

De septembre 2011 à décembre 2021 le suivi porte sur un suivi mensuel des concentrations en nitrates et pesticides en 12 points de prélèvements sur les rivières Egrenne et Varenne dont cinq sont les prises d'eau classées prioritaires.

Depuis janvier 2022, le SDE 61 a mis en place un suivi mensuel de la qualité de l'eau au niveau des cinq captages prioritaires. Des analyses sont également effectuées six fois par an en sept autres points de prélèvement localisés sur les rivières Egrenne et Varenne.

A l'échelle de l'AAC, le suivi analytique de la qualité de l'eau a pour objectif :

- Identifier les sous-bassins les plus contributeurs afin d'y prioriser les actions
- Identifier les origines de la pollution
- Suivre les actions menées et leur efficacité à travers les indicateurs d'atteinte des objectifs

Les points de prélèvement sont répartis sur les cours d'eau principaux (Egrenne et Varenne), en amont et en aval des principaux affluents. Ils se situent précisément de la manière suivante :

- E1 : L'Egrenne avant la confluence avec le Ru du Moulin d'Yvrandes
- E2 : L'Egrenne à la prise d'eau de la Noë Verte

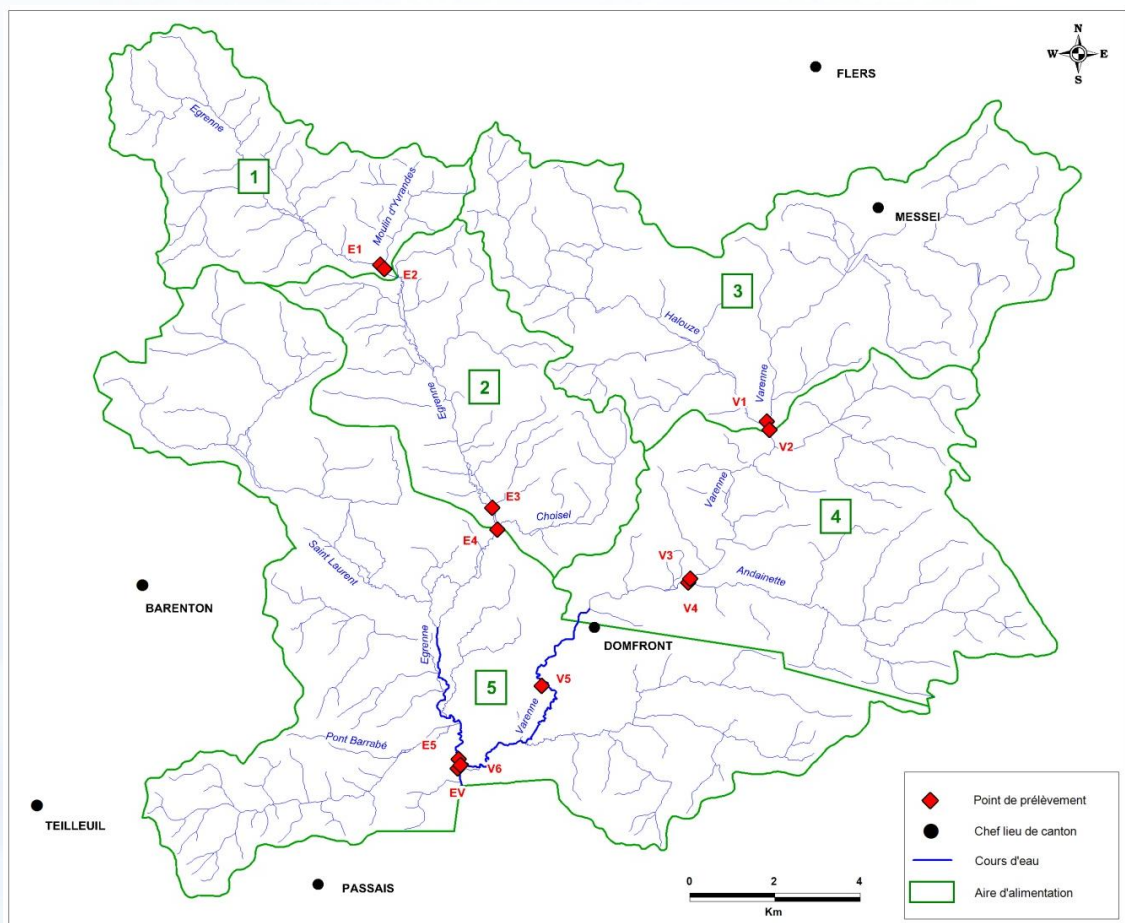


- E3 : L'Egrenne avant la confluence avec les Ru de Choisel
- E4 : L'Egrenne après la confluence avec le Ru de Choisel à la prise d'eau de la Mangéantière
- E5 : L'Egrenne avant la confluence avec la Varenne
- V1 : La Varenne avant la confluence avec le Ru d'Halouze
- V2 : La Varenne à la prise d'eau du Moulin d'Auvilliers
- V3 : La Varenne avant la confluence avec l'Andainette
- V4 : La Varenne après la confluence avec l'Andainette
- V5 : La Varenne avant la confluence avec le Ru de Bazeuille
- V6 : La Varenne avant la confluence avec l'Egrenne
- EV : Après la confluence entre l'Egrenne et la Varenne

Le bassin versant Egrenne-Varenne est découpé en cinq sous-bassins correspondant aux AAC des différentes prises d'eau :

- AAC de la Noë Verte (1) : suivie par les points E1 et E2
- AAC de la Mangéantière (2) : suivie par les points E3 et E4
- AAC du Moulin d'Auvilliers (3) : suivie par les points V1 et V2
- AAC des Tanneries (4) : suivie par les points V3 et V4
- AAC de la Douétée (5) : suivie par les points E5, V5, V6 et EV

Cartographie du réseau de suivi



Nouveaux métabolites de pesticides recherchés

Depuis avril 2018, **des métabolites ESA et CGA** (dérivés de l'acide sulfonique) et **OXA** (dérivés de l'acide oxalique) des chloroacétamides sont recherchés dans les eaux aussi bien superficielles que souterraines, sur l'ensemble des AAC prioritaires de l'Orne.

Depuis avril 2022, le **Desphenylchloridazone (DPC)** et le **Methyl-desphenylchloridazone (MDPC)** font également partie des molécules recherchées, conformément aux paramètres du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Ce sont deux métabolites du chloridazone, herbicide principalement utilisé sur cultures de betterave jusqu'en 2020.

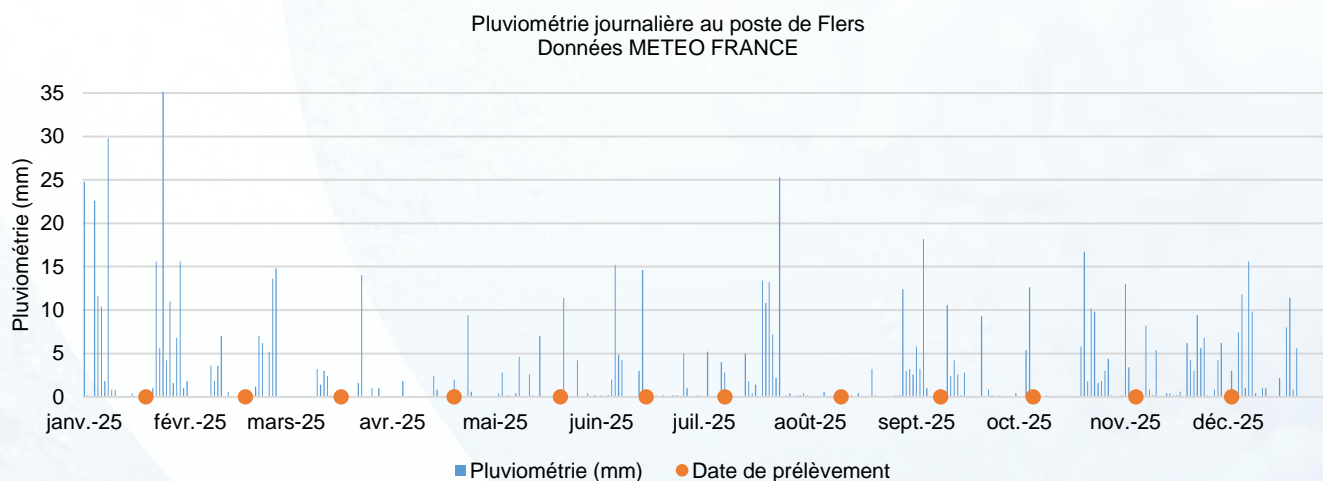
Les concentrations en **Deséthyl-déisopropil-atrazine** sont également mesurées depuis avril 2022.

Enfin, depuis novembre 2023, sont mesurées les concentrations des molécules suivantes : **Chlorothalonil R471811**, **Chlorothalonil R471888**, **4-hydroxy-chlorothalonil R18228** et **Terbuthylazine LM6**.

Prise en compte des métabolites dans le calcul des indicateurs de qualité

Les concentrations en Flufenacet ESA, Alachlore OXA, Deséthyl-déisopropil-atrazine, Desphenylchloridazone, Methyl-desphenylchloridazone, Chlorothalonil R471888, 4-hydroxy-chlorothalonil R18228 et Terbuthylazine LM6 sont prises en compte dans la mesure des indicateurs d'atteinte des objectifs du programme d'actions.

La pluviométrie



Les conditions météorologiques dans lesquelles les prélèvements sont réalisés, sont très importantes afin d'interpréter certains résultats d'analyses. Ce graphique permet donc de lier ces deux paramètres que sont la pluviométrie et la date de prélèvement.

Alors que les prélèvements de printemps sont effectués en période plutôt sèche, ceux de l'automne et de l'hiver ont lieu en période plus pluvieuse, favorisant ainsi les transferts.

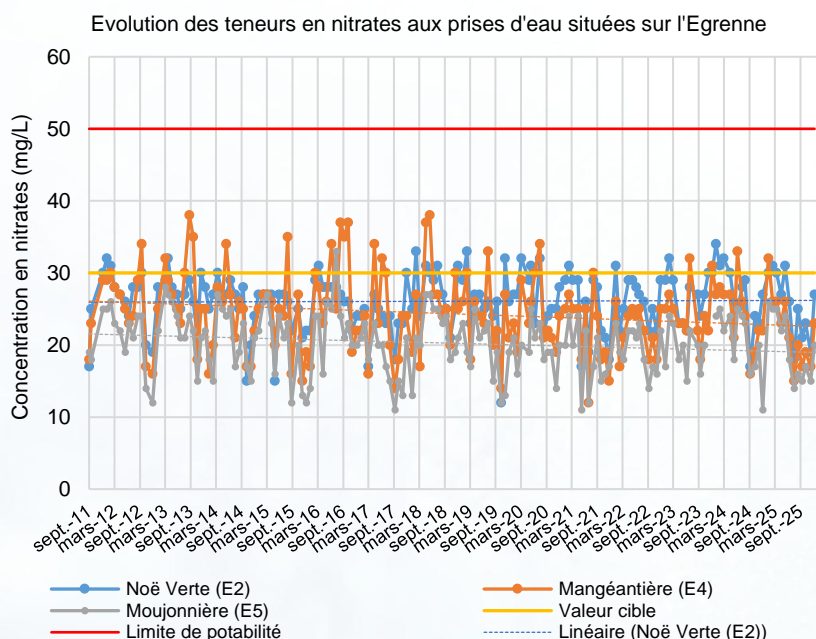


Nitrates

Evolution des concentrations

Evolution aux trois prises d'eau de l'Egrenne

Bilan du suivi - 170 prélèvements (Sept. 2011 - Déc. 2025)

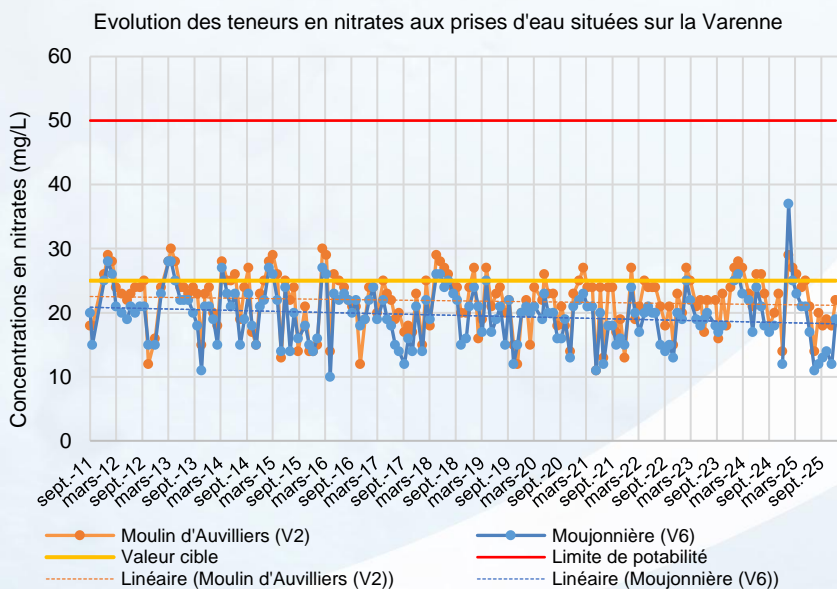


Les concentrations en nitrates aux prises d'eau sont systématiquement inférieures à 40 mg/L. Elles fluctuent autour de 25 mg/L pour E2 et E4 et de 20 mg/L pour E5. La prise d'eau E4 était la plus sensible à la pression des nitrates avec des variations positives plus marquées. Depuis 2021, l'écart de vulnérabilité entre E2 et E4 s'est réduit.

La valeur cible (30 mg/L) est dépassée dans respectivement 14%, 14% et 1% des prélèvements réalisés en E4, E2 et E5. En 2025, celle-ci est franchie une fois en E4 en janvier (32 mg/L) ainsi que deux fois en E2 (31 mg/L en février et mai). Ces augmentations se rencontrent davantage en tête de bassin qu'à son aval.

Evolution aux deux prises d'eau de la Varenne

Bilan du suivi - 170 prélèvements (Sept. 2011 - Déc. 2025)

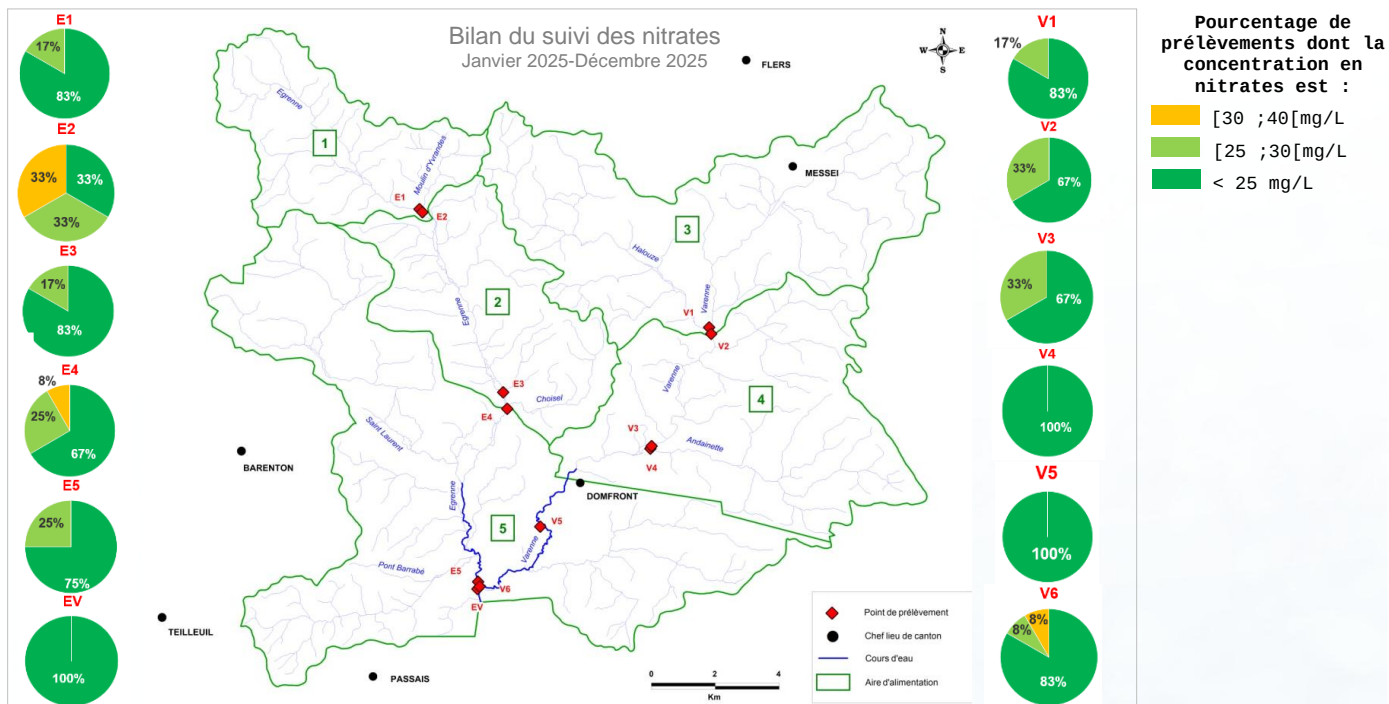


Les teneurs en nitrates aux prises d'eau V2 et V6 sont systématiquement inférieures à 40 mg/L et fluctuent autour de 20 mg/L.

La valeur cible (25 mg/L) est dépassée dans respectivement 23% et 9% des prélèvements réalisés en V2 et V6. En 2025, celle-ci a été dépassée une fois au mois de janvier en V6, atteignant le maximum mesuré en ce point (37 mg/L), et trois fois en V2 (29 mg/L en janvier, 27 mg/L en février et 26 mg/L en mars).

Répartition des concentrations sur l'AAC

En 2025



Le bassin versant Egrenne-Varenne ne présente aucune problématique nitrates. Cependant, ce paramètre est un bon indicateur de la vulnérabilité des milieux et présente ainsi un intérêt pour le suivi qualité de la ressource en eau. En 2015, 2017, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023, les concentrations en nitrates n'ont jamais excédé 35 mg/L sur l'ensemble du bassin. Seul le point E4 a révélé des dépassements de ce seuil (septembre et octobre 2016 ; avril et mai 2018). Sur l'Egrenne, les sous-bassins versants du Moulin d'Yvrandes (en amont de E2) et du ru de Choisel (en amont de E4) sont les plus vulnérables.

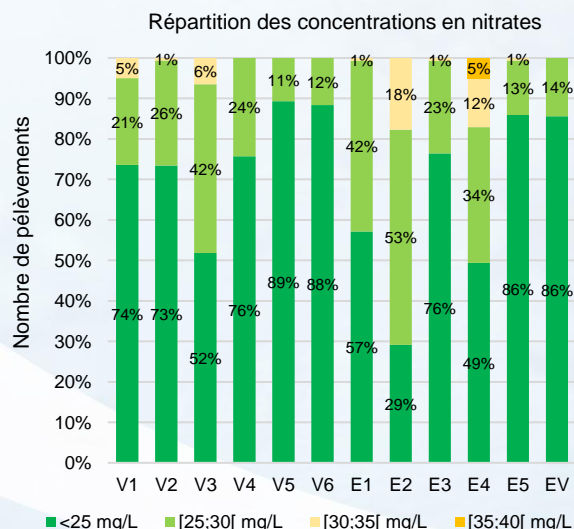
La concentration moyenne en nitrates relevée en 2024 à l'échelle du bassin versant Egrenne-Varenne est de 21,9 mg/L (23,3 mg/L sur l'Egrenne et 21,2 mg/L sur la Varenne).

Bilan du suivi (Sept. 2011 – Déc. 2024)

La qualité de l'eau s'améliore de l'amont vers l'aval pour la Varenne. Le point de prélèvement V3 est toutefois le plus vulnérable de l'ensemble du cours d'eau.

Le long de l'Egrenne, des sous-bassins versants sont plus vulnérables (ru de Choisel -en amont de E4- et Moulin d'Yvrandes -en amont de E2).

Les points E2 (prise d'eau de la Nôe Verte) et E4 (prise d'eau de la Mangéantière) apparaissent comme les plus vulnérables à l'échelle bassin.

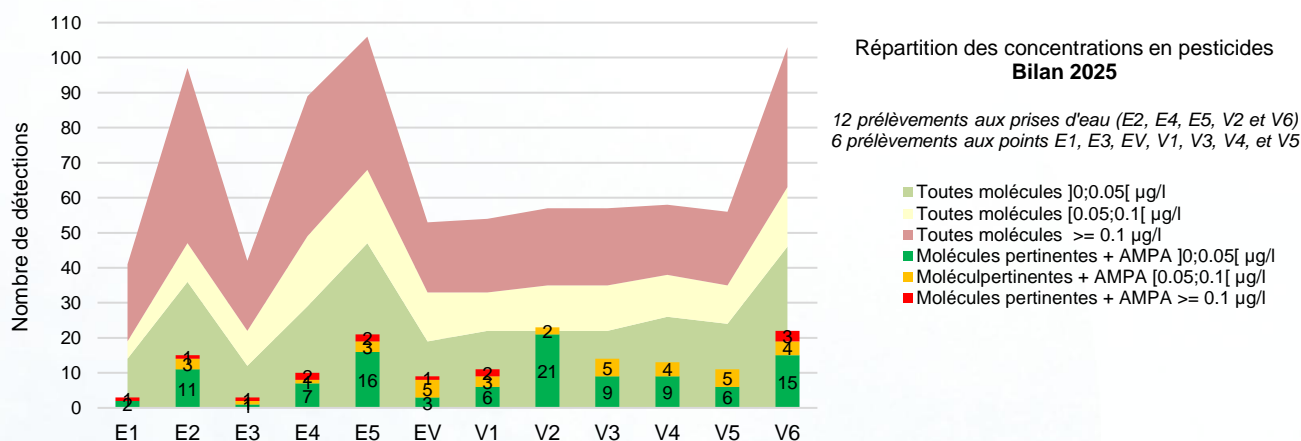




Pesticides

Répartition des concentrations sur l'ensemble du bassin versant

En 2025



En 2025, la détection moyenne de molécules pertinentes est de 1,5 molécules/prélèvement. Une différence entre les deux cours d'eau se remarque toutefois : il est détecté en moyenne 1.1 et 1.9 molécules/point/prélèvement respectivement sur l'Egrenne et sur la Varenne.

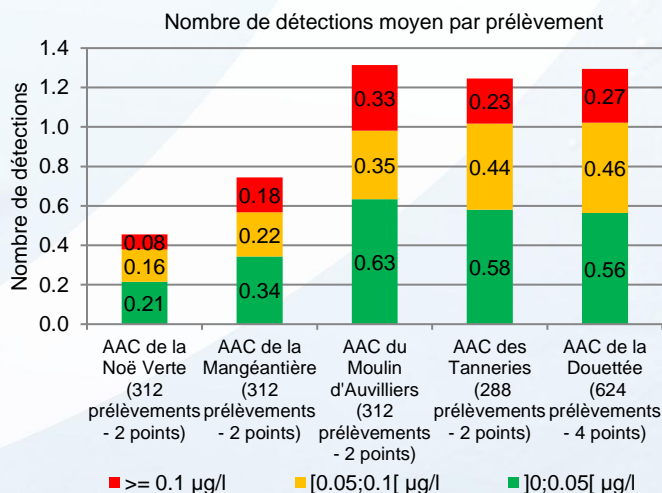
Sur l'Egrenne c'est à la prise d'eau **E5 (Moujonnière)** que les **pesticides pertinents sont le plus fréquemment détectés**, suivi par la prise d'eau E2 (Noë verte). Cependant, la variation du nombre de dépassements de la norme 0.1 µg/L varie peu (compris entre 1 et 3) entre les différents points de suivi sur l'Egrenne (non proportionnel au nombre de détections compris entre 3 et 21).

Sur la Varenne, les deux prises d'eau V2 (Moulin d'Auvilliers) et V6 (Moujonnière) sont les stations où le plus de pesticides pertinents sont détectés et ce, également à l'échelle de l'ensemble de l'AAC Egrenne-Varenne. Comme en 2023 et 2024, **V2 est la prise d'eau où le plus important nombre de polluants diffus ont été quantifiés** en 2025. Alors que des dépassements de la norme 0.1 µg/L sont mesurés en tout point sur l'Egrenne, seuls V1 et V6 en présentent cette année. C'est aussi en V6 que le **nombre de dépassements de la norme 0.1 µg/L est le plus élevé** à l'échelle de l'ensemble de l'AAC Egrenne-Varenne.

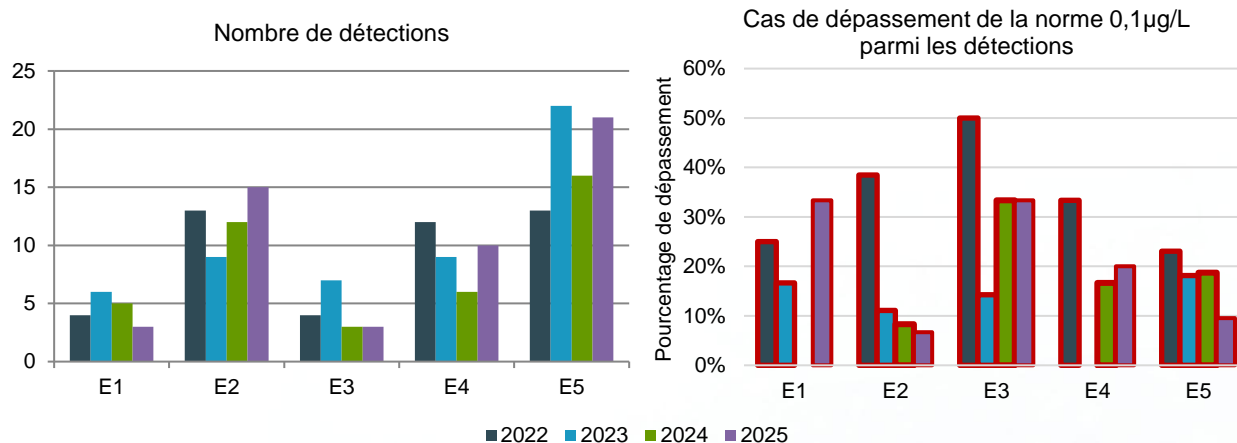
Bilan 2012-2025 (Molécules pertinentes)

Le sous bassin versant de la Varenne est plus contributeur que celui de l'Egrenne en termes de quantité de polluants même si de nombreuses molécules sont détectées en E5, à proximité de la confluence des deux rivières.

Les AAC de la Douettée (prises d'eau E5 et V6) et du Moulin d'Auvilliers (prise d'eau V2) cumulent le plus de détections par prélèvement. La dernière est celle qui présente le plus de dépassements de la norme 0,1 µg/L par prélèvement.



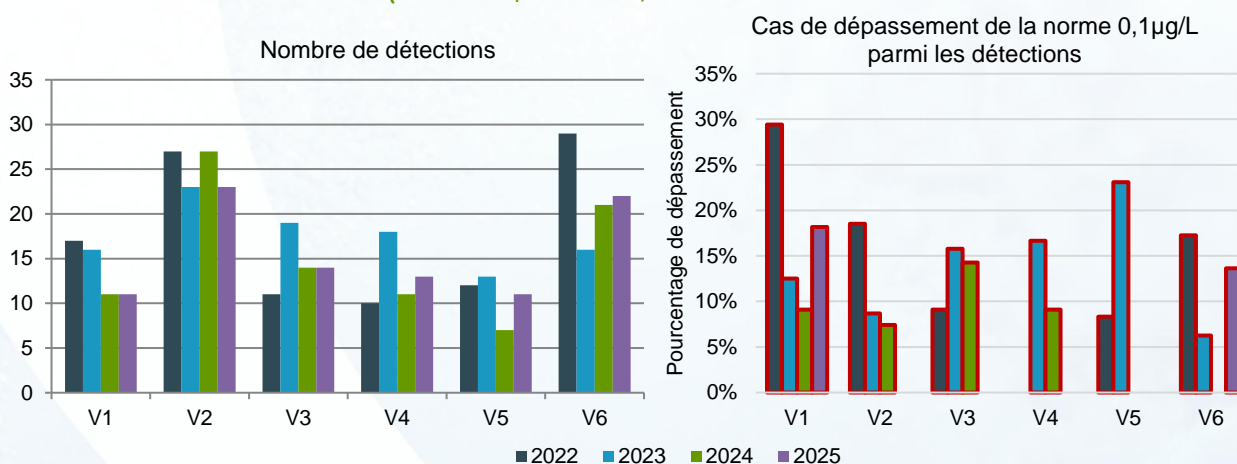
Bilan Egrenne 2022-2025 (Molécules pertinentes)



De 2012 à 2021, le nombre de molécules détectées dans l'Egrenne était dans l'ensemble croissant de l'amont vers l'aval. Ces trois dernières années, il tend à diminuer en E4 alors qu'il augmente de +100% en moyenne en E2, plaçant ce point en 2^{ème} position en nombre de détections de pesticides.

Entre 2022 et 2025, les prises d'eau de la Noë verte (E2) à l'amont, et de la Moujonnière (E5) en aval, montrent des dépassements de la norme 0,1 µg/L chaque année. Cependant, le risque de dépassement de la norme 0,1 µg/L est plus élevé en E3, là où le plus petit nombre de détections est localisé. Ceci signifie qu'en ce point, moins de molécules sont détectées annuellement mais que pour chaque détection, le risque que la concentration mesurée soit supérieure à 0.1 µg/L est plus élevé qu'aux autres points.

Bilan Varenne 2022-2025 (Molécules pertinentes)

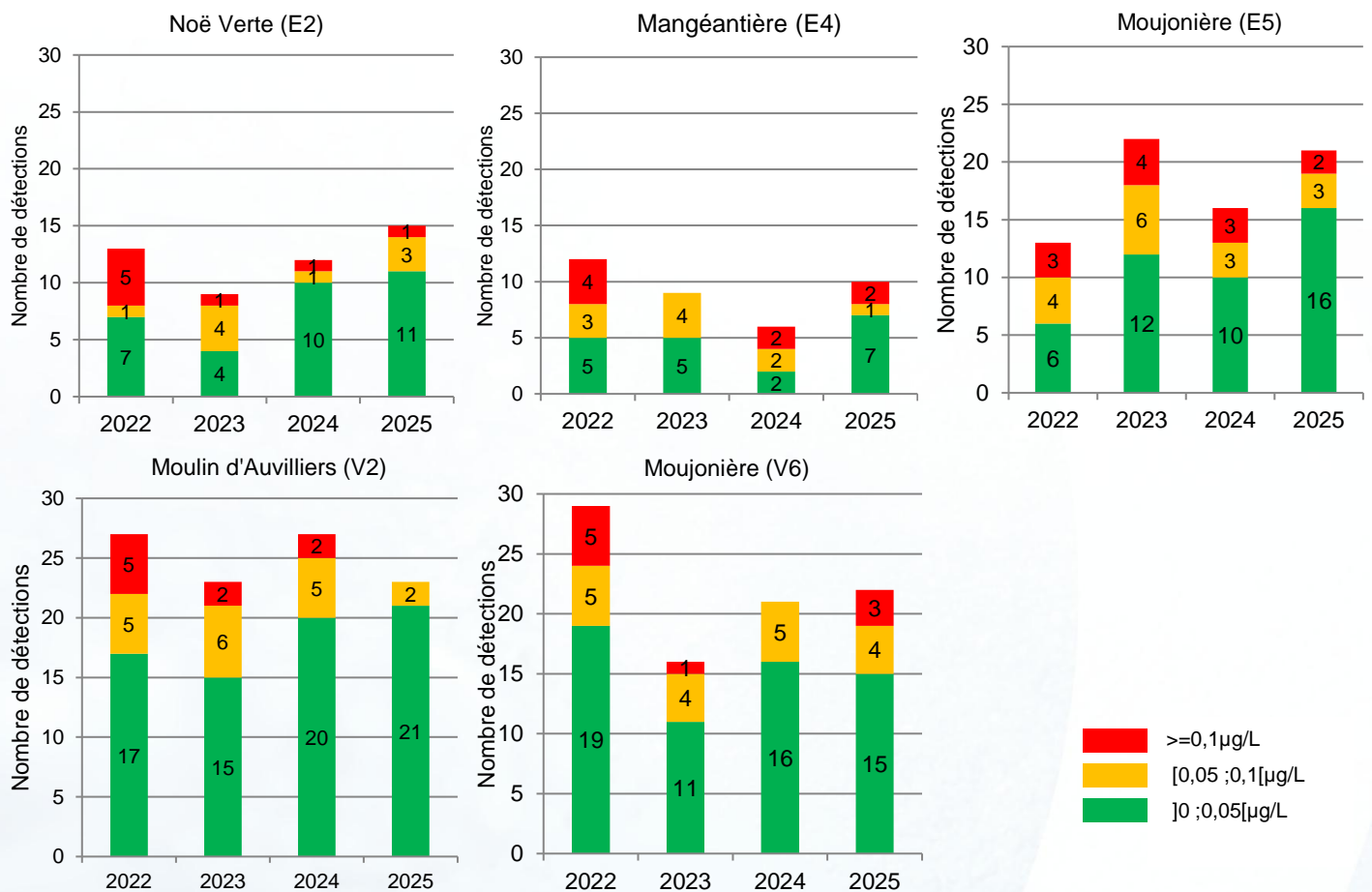


Les prises d'eau du Moulin d'Auvilliers (V2) et de la Moujonnière-Varenne (V6) présentent les cumuls de détections les plus élevés sur la période 2022-2025 ; avec 100 détections en V2 dont 23 en 2025, et 88 détections en V6 dont 22 en 2025.

En V2, V3, V4 et V5, aucun dépassement de la norme 0.1 µg/L n'est observé en 2025. En V6, où le nombre de détections est élevé, le risque de dépassement est de 14%. En V1 où le nombre de détections est moyen par rapport à l'ensemble des autres points de suivi, le risque de dépassement est de 18%.



Répartition des concentrations en molécules incluses au contrôle sanitaire aux prises d'eau (Janv. 2022 - Déc. 2025)

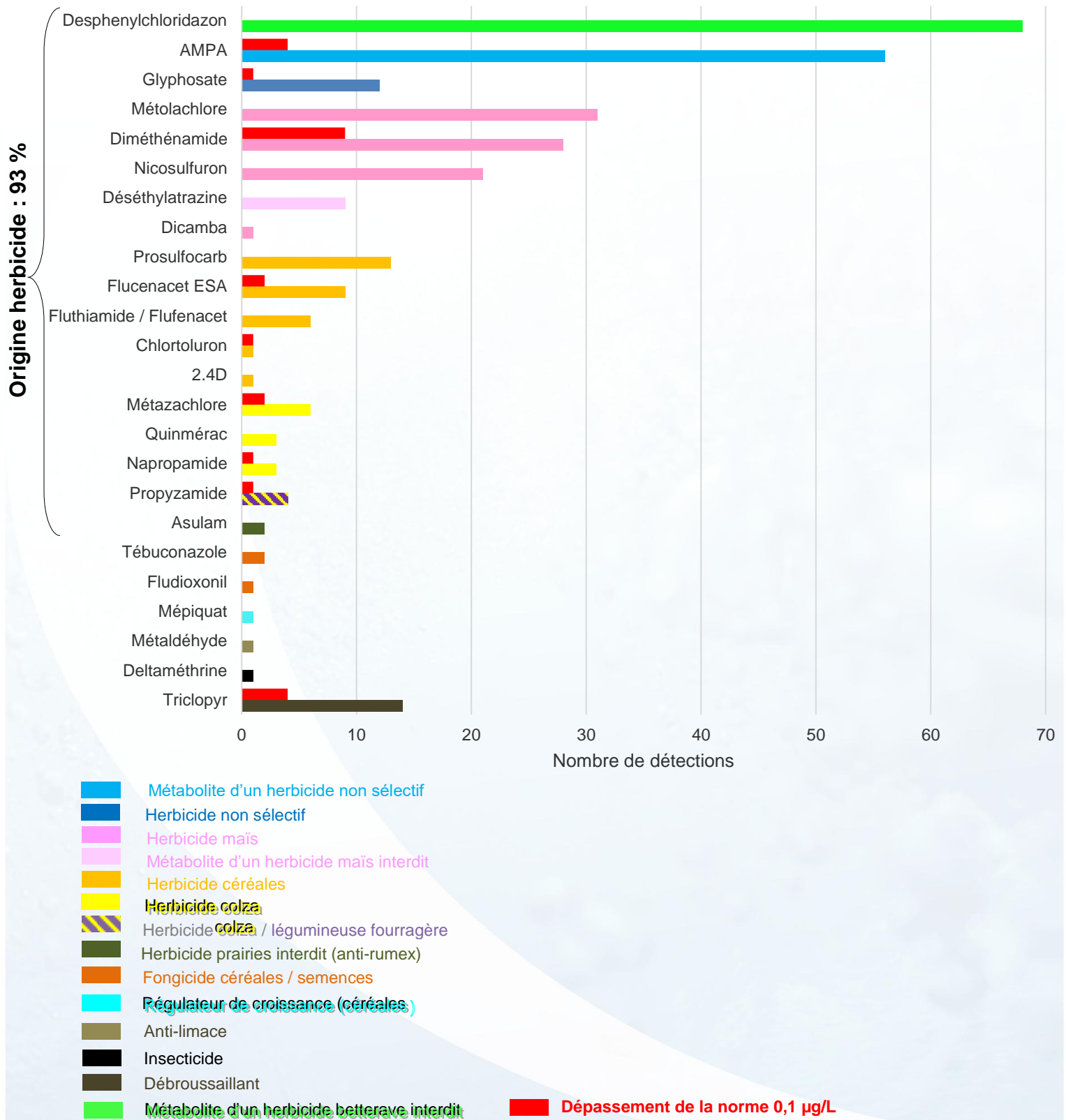


Ce qu'il faut retenir

- Jusqu'en 2022, c'était à la prise d'eau de la Moujonière, sur la Varenne (V6), que le nombre de détections de molécules était le plus élevé chaque année. En 2023 et 2024, c'est la prise d'eau du Moulin d'Auvilliers (V2) que sont détectées le plus de molécules pertinentes au regard du contrôle sanitaire des EDCH. En 2025, détections sont équivalentes en ces deux points, ainsi qu'en E5 (prise d'eau de la Moujonière sur l'Egrenne)
- En 2023 et 2024, la prise d'eau de la Moujonière sur l'Egrenne (E5) révèle le nombre de dépassements de la norme 0.1 µg/L le plus élevé. En 2025, c'est en V6, même prise d'eau de la Varenne, que ce nombre est le plus haut.
- E2 (prise d'eau de la Noë verte), sensible aux transferts des nitrates, ne présentait pas de problématique pesticides très prononcée jusqu'en 2021. Cependant depuis 2022, malgré le plus petit total de détections relevées aux prises d'eau, des dépassements de la norme 0.1 µg/L sont observés chaque année.
- Sur l'Egrenne, le positionnement aval d'une prise d'eau influence le nombre de molécules détectées, cependant chacune des prises d'eau présentent des dépassements, avec un risque de dépassement maximum de 20% en 2025 à la Mangéantière (E4).

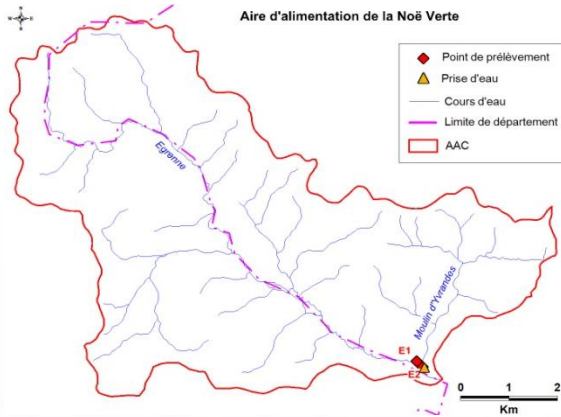
Typologie des molécules détectées

Molécules pertinentes détectées en 2024-2025 sur l'ensemble du bassin





La Noë Verte



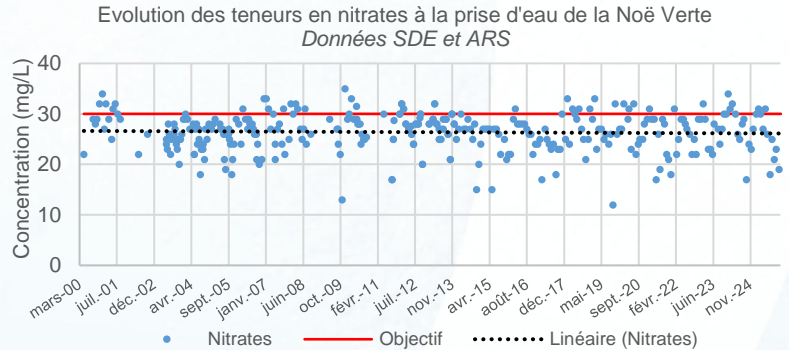
L'AAC de la Noë Verte, d'une superficie d'environ 4 950 ha, est couverte à 76 % par des surfaces agricoles. Elle est contrôlée par les points E1 et E2 (prise d'eau). Elle recoupe deux départements, celui de l'Orne et de la Manche.

Evolution des concentrations en nitrates

Historique des données à la prise d'eau E2

La courbe de tendance en pointillée sur le graphique ci-contre montre que les concentrations en nitrates sont assez stables et en légère diminution, avec une moyenne de 26,4 mg/L.

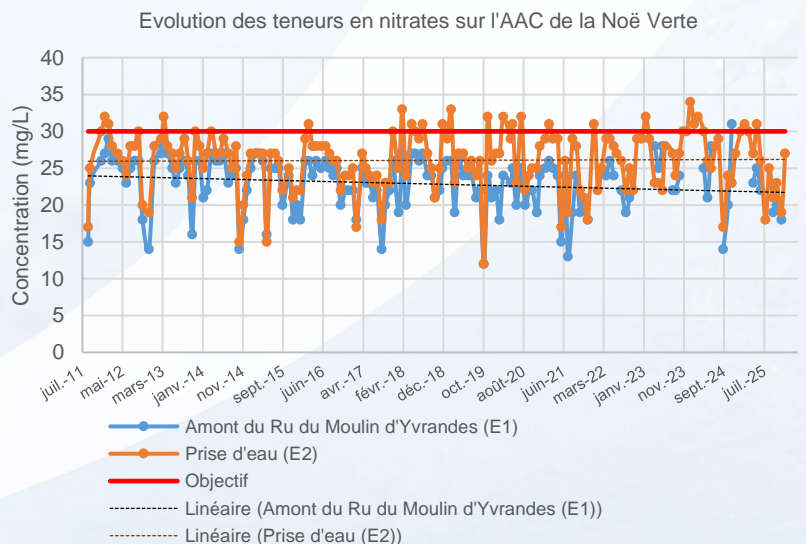
En 2025, 2 dépassements de l'objectif (30 mg/L) à 31 mg/L sont toutefois notables en E2, en février et mai.



Zoom sur le suivi du SDE (Sept. 2011 – Déc. 2025)

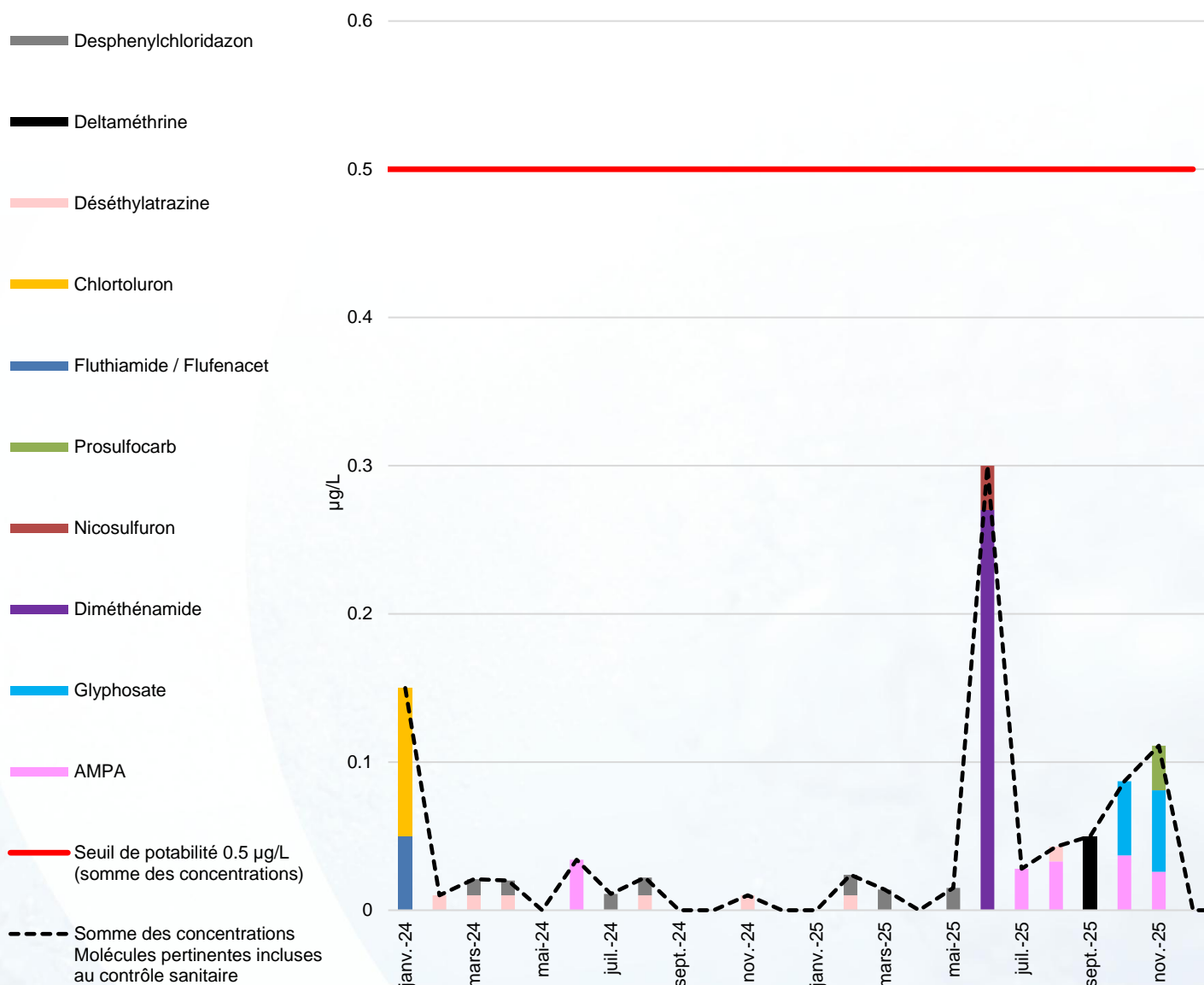
Les concentrations en nitrates montrent des teneurs moyennes inférieures à la valeur cible fixée par le programme d'actions, soit 30 mg/L : 23 mg/L au point E1 et 26,2 mg/L au point E2.

En E1, un dépassement de la valeur cible a été observé pour la seule fois en novembre 2024 (31 mg/L). En E2, cette même valeur a été atteinte ou dépassée 21 fois entre septembre 2011 et décembre 2025.



Détections en pesticides pertinents en E2

Concentrations quantifiées en E2 (2024-2025)



En 2024, un dépassement de la norme 0.1 µg/L est mesuré en janvier : chlortoluron à 0.1 µg/L. En 2025, un prélèvement est également concerné par un dépassement : en juin avec 0.27 µg/L de diméthénamide. Dans le 1^{er} cas, il s'agit d'un herbicide appliqué sur céréales (généralement détecté au cours de l'hiver) et dans le second cas, d'un herbicide appliqué sur maïs post-semis transféré par ruissellement vers la ressource en eau.

En janvier 2024, un autre herbicide céréales est relevé dans le prélèvement (flufenacet à 0.05 µg/L). En mai 2025, un autre herbicide maïs est détecté (nicosulfuron à 0.03 µg/L).

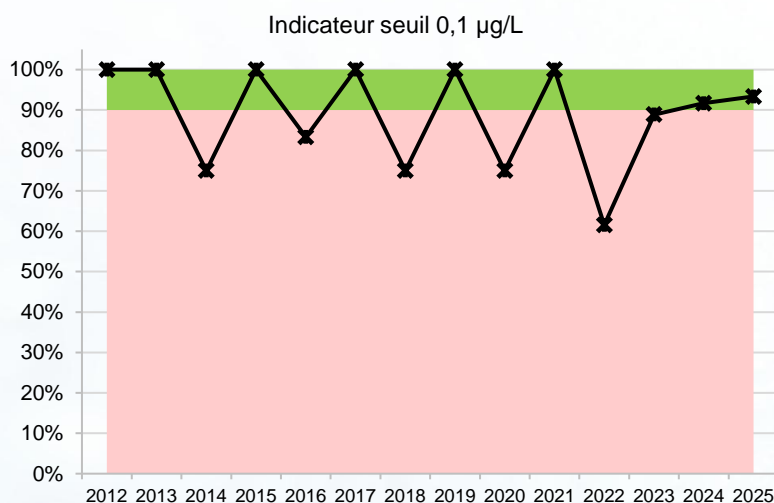


Sur la période janvier 2024 - décembre 2025, en dehors du déséthylatrazine et du desphénylchloridazone -métabolites d'herbicides interdits détectés régulièrement à 0,01 µg/L- l'AMPA -classé pertinent jusqu'en juillet 2025- **est la molécule la plus détectée (5 fois)**, avec notamment 4 détections en 2025.

Deux détections de glyphosate ont lieu en octobre et novembre 2025 (à respectivement 0.05 et 0.06 µg/L), période qui concorde avec la préparation des semis de blé ; tout comme avec la détection de prosulfocarbe (0.03 µg/L) en novembre 2025 (herbicide céréales).

Le deltaméthrine -insecticide- est détecté pour la première fois au captage de la Noë Verte, en septembre à 0.05 µg/L.

Indicateurs 2025

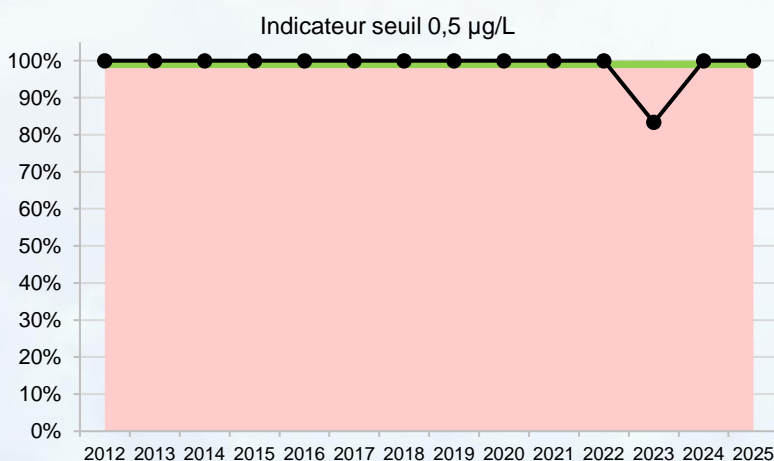


L'indicateur de qualité d'eau relatif au non-dépassement de la norme de potabilité par molécule détectée (0,1 µg/L) oscille entre 62% et 100% entre 2012 et 2025 (l'objectif étant d'atteindre 90% des concentrations détectées inférieures à 0,1 µg/L). L'année 2022 marque l'indicateur le moins bon.

En 2023 l'indicateur est de 89%.

En 2024, l'objectif est atteint avec un indicateur à 92%.

Ce bon résultat est maintenu en 2025 avec un indicateur à 93% (malgré le pic de diméthénamide mesuré en juin).



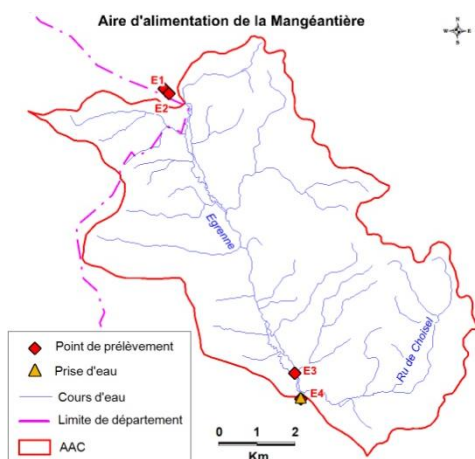
L'objectif «100% des sommes des concentrations mesurées en un même prélèvement <0,5 µg/L » **est atteint chaque année en E2**, excepté en 2023 où il est de 83%

Certains mois (souvent au printemps) peuvent en effet cumuler plusieurs détections de substances actives.

Dans d'autres cas, un pic isolé peut contribuer à une augmentation importante de la somme des concentrations mesurées dans un prélèvement.

— Objectif atteint — Objectif non atteint — x — Molécules pertinentes

La Mangéantière



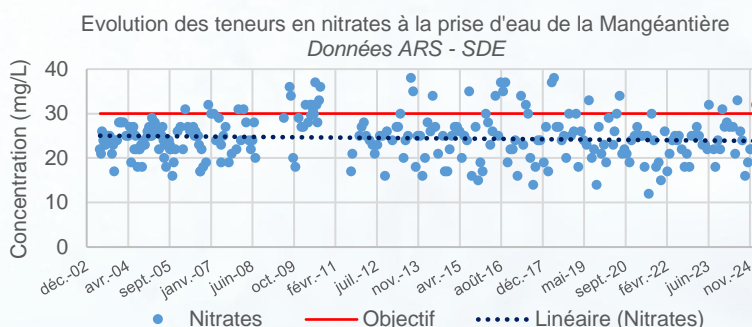
L'AAC de la Mangéantière, d'une superficie d'environ 6 000 ha, est couverte à 89% par des surfaces agricoles. Elle est contrôlée par les points E3 et E4 (prise d'eau). Elle recoupe deux départements, celui de l'Orne et de la Manche.

Evolution des concentrations en nitrates

Historique des données à la prise d'eau E4

Les concentrations en nitrates sont assez stables avec une moyenne de 24,5 mg/L.

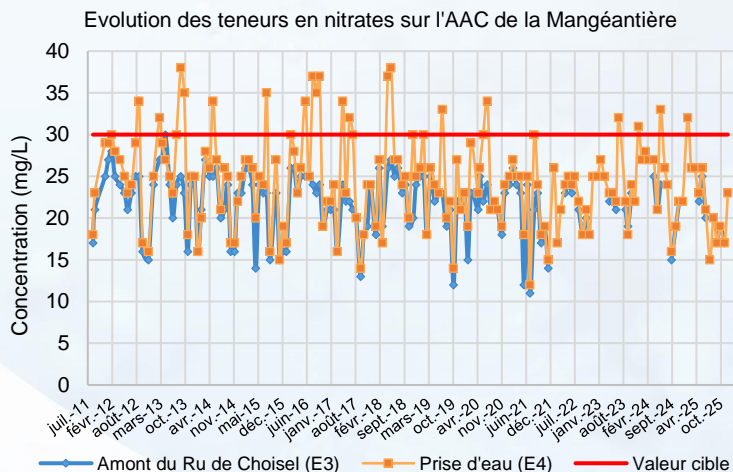
En 2024, l'objectif de 30 mg/L n'a été dépassé qu'une fois : en janvier (32 mg/L).



Zoom sur le suivi du SDE (Sept. 2011 – Déc. 2025)

Les concentrations en nitrates sont inférieures, en moyenne, à l'objectif fixé (30 mg/L) avec une moyenne de 21,7 mg/L en E3 et 24,8 mg/L en E4. Depuis septembre 2011, il n'a jamais été mesuré de concentration supérieure à 30 mg/L en E3. Entre 2013 et 2024, cet objectif a été dépassé à dix reprises en E4. En 2025, il l'est de nouveau avec une mesure à 32 mg/L en janvier.

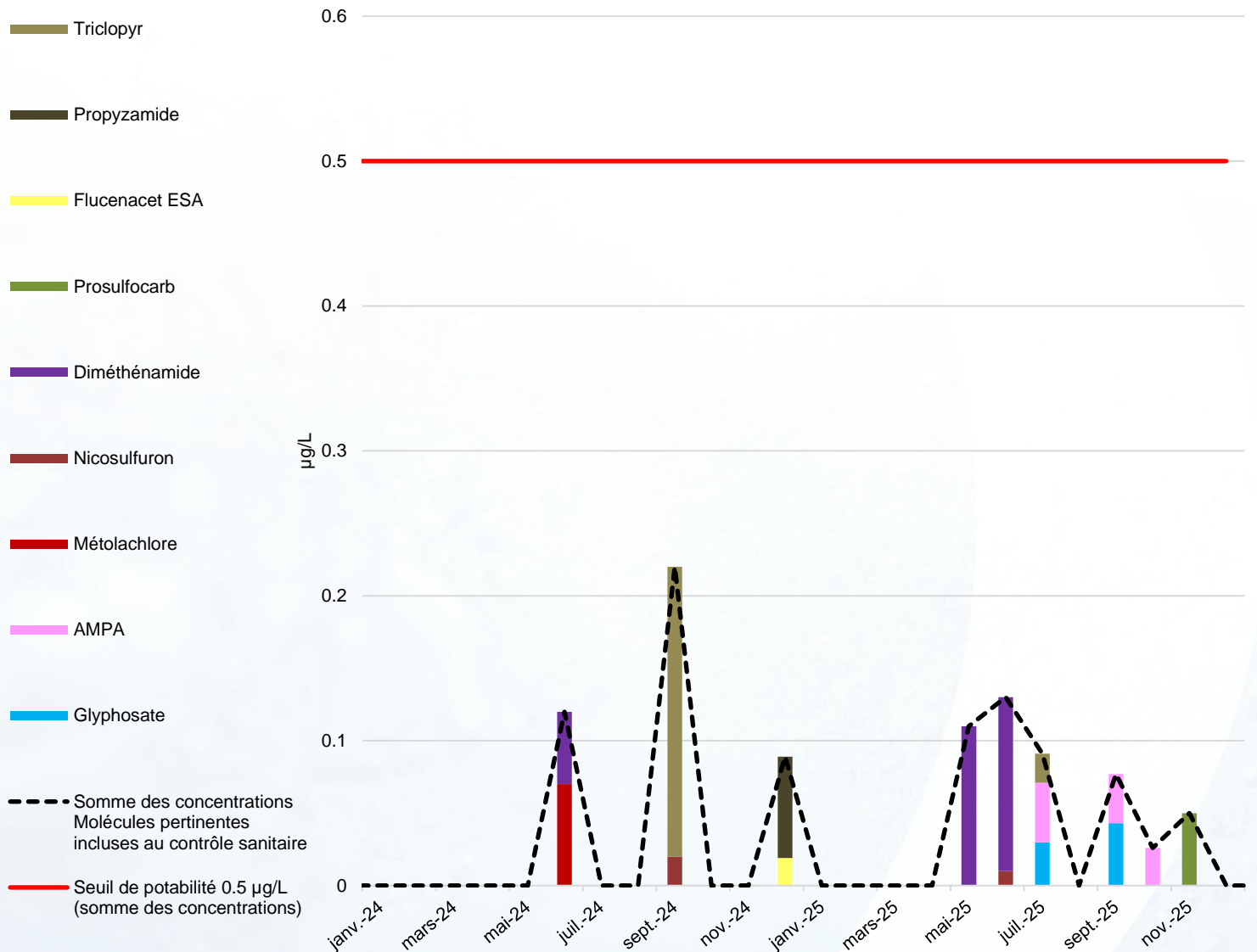
Les concentrations sont supérieures en aval du ru de Choisel en moyenne de +2,9 mg/L. Celui-ci est identifié comme davantage contributeur au flux de nitrates.





Détections en pesticides pertinents en E4

Concentrations quantifiées en E4 (2024-2025)



En 2024, un dépassement de la norme 0.1 µg/L est mesuré en septembre : triclopyr (débroussaillant) à 0.2 µg/L. En 2025, cette molécule est détectée de nouveau en juillet à 0,02 µg/L. En 2025, deux dépassements de la norme 0,1 µg/L sont mesurés : ils sont tous les deux dus au diméthénamide (herbicide maïs post-semis) avec 0.11 et 0.12 µg/L mesuré respectivement en mai et juin.

Le métochloré qui avait été détecté en juin 2024 en même temps que du diméthénamide, n'est pas détecté en 2025. Cet herbicide est progressivement substitué par le diméthénamide dans le bocage (même usage). Ainsi, **de plus en plus de diméthénamide est relevé** dans les eaux brutes alors que le métochloré est moins fréquent. Le nicosulfuron, herbicide maïs, est relevé une

fois en 2024, comme en 2025, à des concentrations faibles.

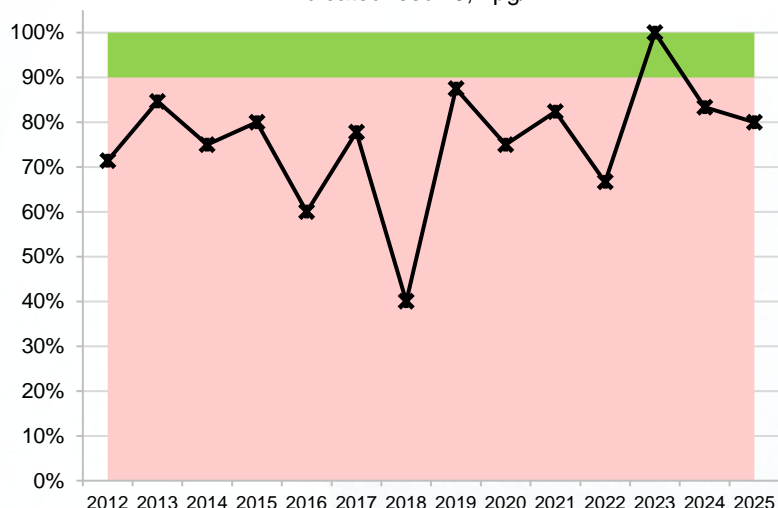
Deux détections de glyphosate sont notées en août et septembre 2025. Son métabolite l'AMPA est détecté 3 fois, à ces mêmes dates ainsi qu'en octobre 2025.

Des herbicides appliqués sur céréales ou leurs métabolites, sont détectés chaque hiver : comme le flufenacet ESA en décembre 2024 ou le prosulfocarbe en novembre 2025.

En décembre 2024 avait été détecté du propyzamide (herbicide généralement appliqué sur colza ou légumineuse fourragère) à 0,07 µg/L.

Indicateurs 2025

Indicateur seuil 0,1 µg/L

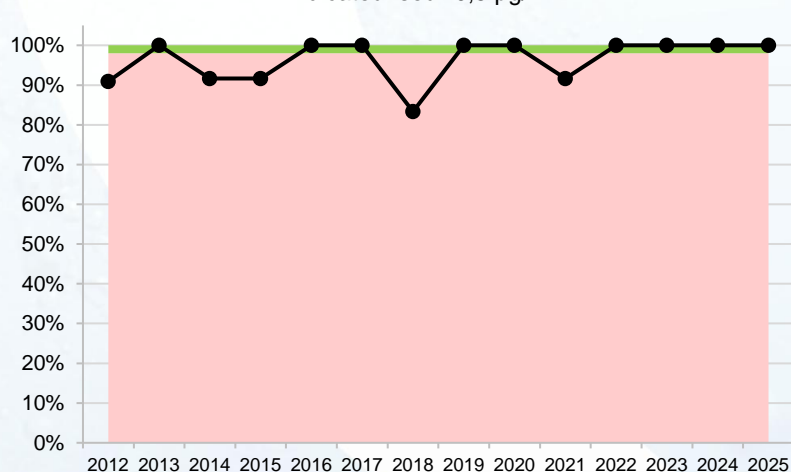


Après une année 2018 lors de laquelle il y a eu six dépassements de la norme de potabilité par molécule sur un total de dix détections, **l'objectif du programme d'actions** (90% des concentrations mesurées par an inférieures à 0,1 µg/L) **a presque été atteint en 2019** à la prise d'eau de la Mangéantière (E4).

En 2023, l'objectif est atteint. En 2024, l'indicateur affiche un résultat de 83 % (inférieur à sa valeur 2019 et supérieur à sa moyenne de 2012-2025 (76%)).

En 2025, l'indicateur baisse légèrement atteignant 80 % (les deux dépassements dus au diméthénamide sont responsables de la non-atteinte de l'objectif).

Indicateur seuil 0,5 µg/L



L'objectif «100% des sommes des concentrations mesurées en un même prélèvement <0,5 µg/L » a été atteint ces quatre dernières années en E4.

La moyenne de l'indicateur entre 2012 et 2024 est de 96% ; avec un minimum de 83% en 2018 et un objectif atteint 9 années sur 14.

— Objectif atteint — Objectif non atteint —x— Molécules pertinentes



Le Moulin d'Auvilliers



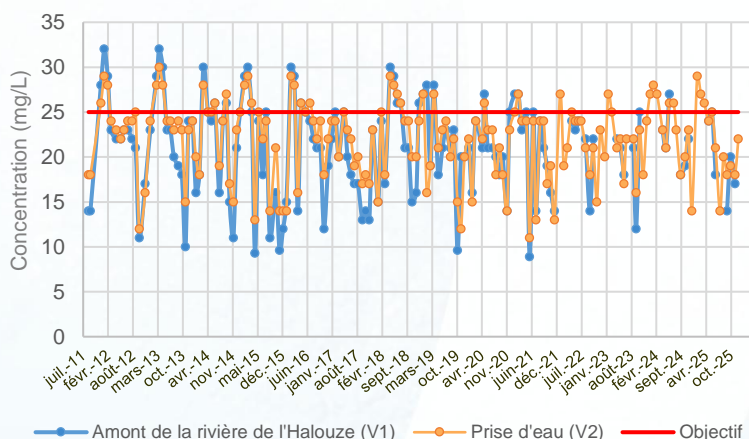
L'AAC du Moulin d'Auvilliers, d'une superficie d'environ 10 700 ha, est couverte à 68 % par des surfaces agricoles. Elle est contrôlée par les points V1 et V2 (prise d'eau).

Evolution des concentrations en nitrates (Bilan Sept. 2011 - Déc. 2025)

L'évolution des concentrations en nitrates est assez similaire en ces deux points, avec des concentrations moyennes respectives en V1 et V2 de 20,9 et 21,9 mg/L, inférieures à l'objectif du programme d'actions (25 mg/L).

Alors qu'en 2023, seule une mesure en V2 avait dépassé 25 mg/L, en 2024, cinq mesures ont dépassé ce seuil avec un maximum de 28 mg/L en février, et en 2025, trois dépassements sont quantifiés avec un maximum de 29 mg/L en janvier. En V1, un dépassement est relevé en juin à hauteur de 26 mg/L.

Evolution des teneurs en nitrates sur l'AAC du Moulin d'Auvilliers



Détections en pesticides pertinents en V2

Pour rappel, entre 2012 et 2025, les nombres de molécules pesticides pertinentes au regard du contrôle sanitaire des EDCH retrouvées dans les prélèvements en V1 et V2 sont identiques avec 1.3 molécules/prélèvement.

Cependant, environ deux fois plus de détections dépassaient la norme de potabilité (0,1 µg/L) en V1 (67 dépassements relevés en 144 prélèvements au point V1 contre 37 mesurés en 167 prélèvements au point V2). La rivière de l'Halouze dilue les teneurs en pesticides retrouvées en amont de la Varenne.

Concentrations quantifiées en V2 (2024-2025)

Sur l'amont de la Varenne, une plus grande quantité et diversité de molécules d'origine pesticides est quantifiée que sur l'amont de l'Egrenne.

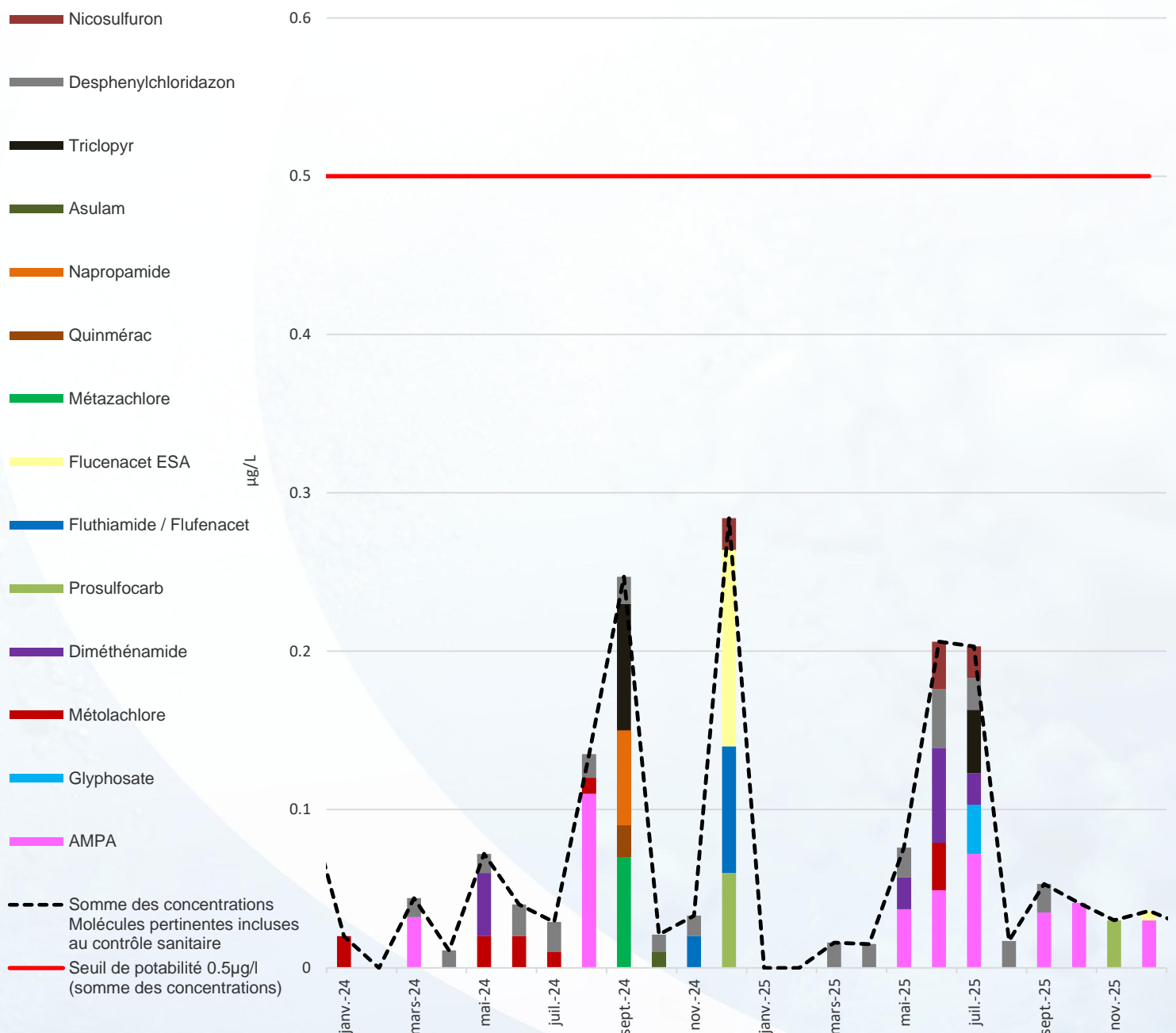
Sur la période 2024-2025 : 6 détections de **métolachlore**, 3 détections de **diméthénamide** et 3

détections de **nicosulfuron** (trois herbicides maïs) ont été relevées.

Le glyphosate a été mis en évidence une fois en juillet 2025 mais son métabolite **l'AMPA** - pertinent jusqu'en juillet 2025- avec 8 détections dont une au-dessus de 0.1 µg/L **est la molécule la plus détectée** en V2 (si on ne tient pas compte du desphénylchloridazone, métabolite présent dans 58% des prélèvements à des concentrations très faibles).

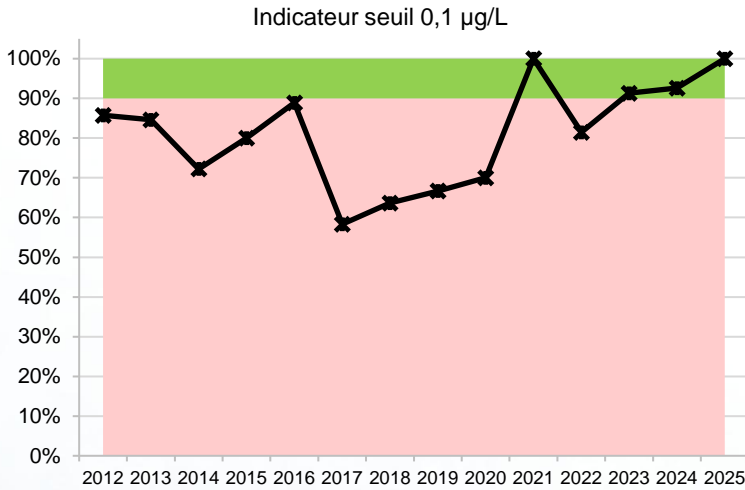
En septembre 2024, 3 molécules utilisées pour le désherbage du colza sont détectées en V2, tout comme le triclopyr (désherbage) également détecté en juillet 2025.

Chaque année, en période hivernale sont détectés des herbicides utilisés sur céréales ou leurs métabolites : **prosulfocarbe, flufenacet, flufenacet ESA**. Le flufenacet ESA atteint par ailleurs 0.12 µg/L en décembre 2024.



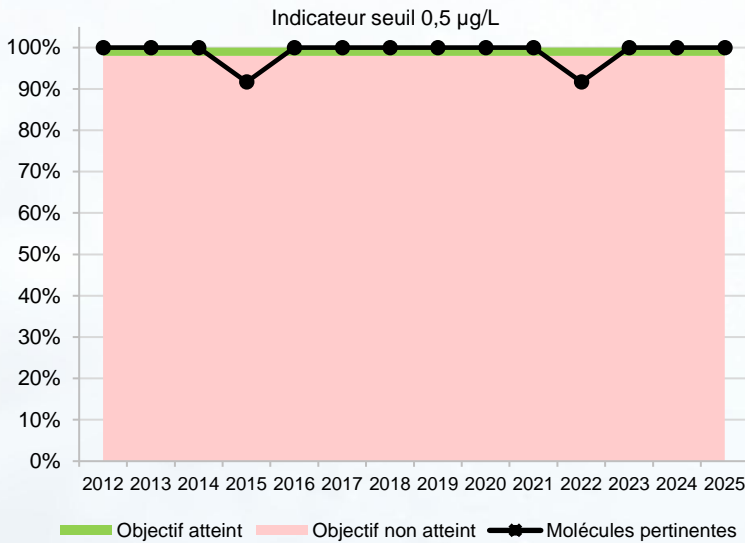


Indicateurs 2025



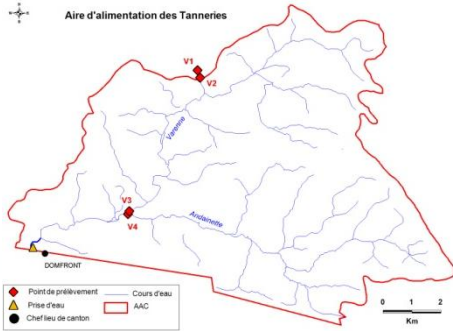
En 2025, l'indicateur -en hausse depuis 4 ans- affiche un résultat de 100 % : aucune détection de pesticide ou métabolite pertinent n'a dépassé le seuil de 0,1 µg/L (malgré leur nombre de 23)

Après un résultat minimum de 60% en 2017, l'indicateur semble s'améliorer, avec un objectif atteint depuis 2023 pour la 3^{ème} année consécutive.



La moyenne de l'indicateur entre 2012 et 2025 est de 99% ; avec un minimum de 92% en 2015 et 2022 et un objectif atteint 12 années sur 14.

Les Tanneries

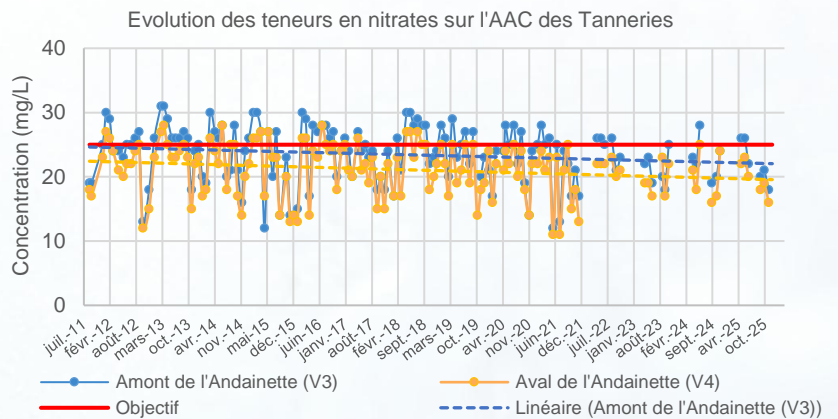


L'AAC des Tanneries, d'une superficie d'environ 9 400 ha, est couverte à 56 % par des surfaces agricoles. Elle est contrôlée par les points V3 et V4 (amont et aval de la rivière de l'Andainette).

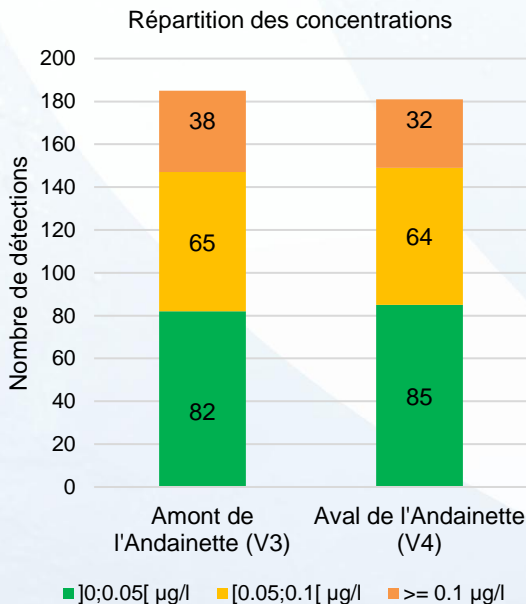
Bilan nitrates (sept. 2011 - Déc. 2025)

En V3, les concentrations en nitrates oscillent autour de la valeur cible (25 mg/L) avec une moyenne de 23,5 mg/L. En V4, la moyenne des concentrations en nitrates est de 21,1 mg/L.

La rivière de l'Andainette a ici un effet de dilution : les concentrations en nitrates en aval sont quasi-systématiquement plus faibles (-2,1 mg/L en moyenne).



Bilan pesticides (sept. 2011 - Déc. 2025 - Molécules pertinentes)



Les résultats en termes de nombre de détections et de dépassements de la norme sont quasi identiques sur ces deux points de suivi. On retrouve en effet, en moyenne sur les deux points, depuis la mise en place du suivi analytique, environ **1.2 molécule détectée/point/prélèvement**, avec un risque respectif de 20% et 17% pour que la concentration d'une molécule détectée soit supérieure à 0,1 µg/L, en V3 et V4, lors d'un prélèvement.

Desphenylchloridazone, métolachlore, glyphosate et de AMPA représentent en moyenne respectivement 10.5 %, 11%, 9.5% et 39% des détections sur les deux points de mesure. Cette dernière molécule est d'ailleurs celle présentant les dépassements à la norme les plus importants (58% des dépassements en V3 et 53% des dépassements en V4).



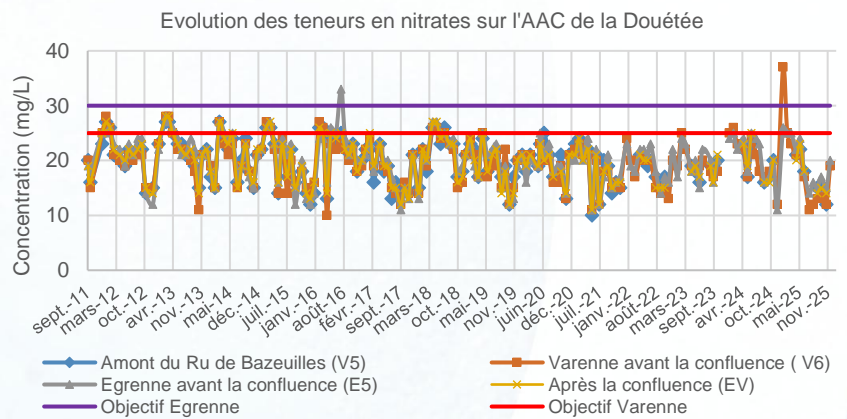
La Douétée



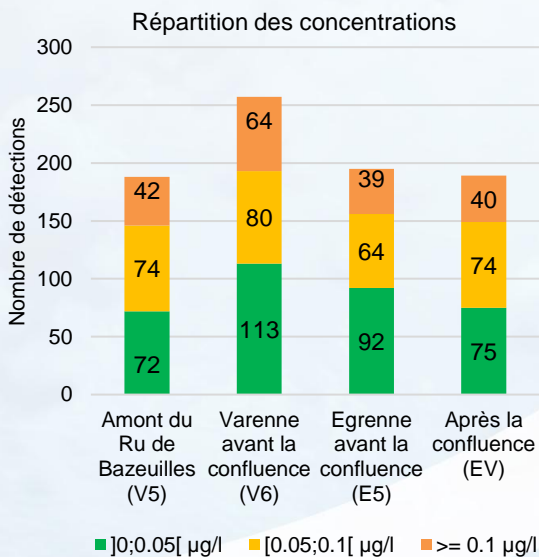
L'AAC de la Douétée, d'une superficie d'environ 17 600 ha, est couverte à 81 % par des surfaces agricoles. Elle est contrôlée par les points V5 et V6 sur la Varenne et le point E5 sur l'Egrenne. On retrouve également le point EV à la confluence des deux rivières.

Bilan nitrates (sept. 2011 - Déc. 2025)

L'évolution des concentrations en nitrates est la même sur ces 4 points de suivi avec une teneur moyenne en nitrates de l'eau de 19,8 mg/L qui se situe, en dessous à la fois des objectifs fixés pour la rivière de l'Egrenne (30 mg/L) et de la Varenne (25 mg/L).



Bilan pesticides (sept. 2011 - Déc. 2025 - Molécules pertinentes)

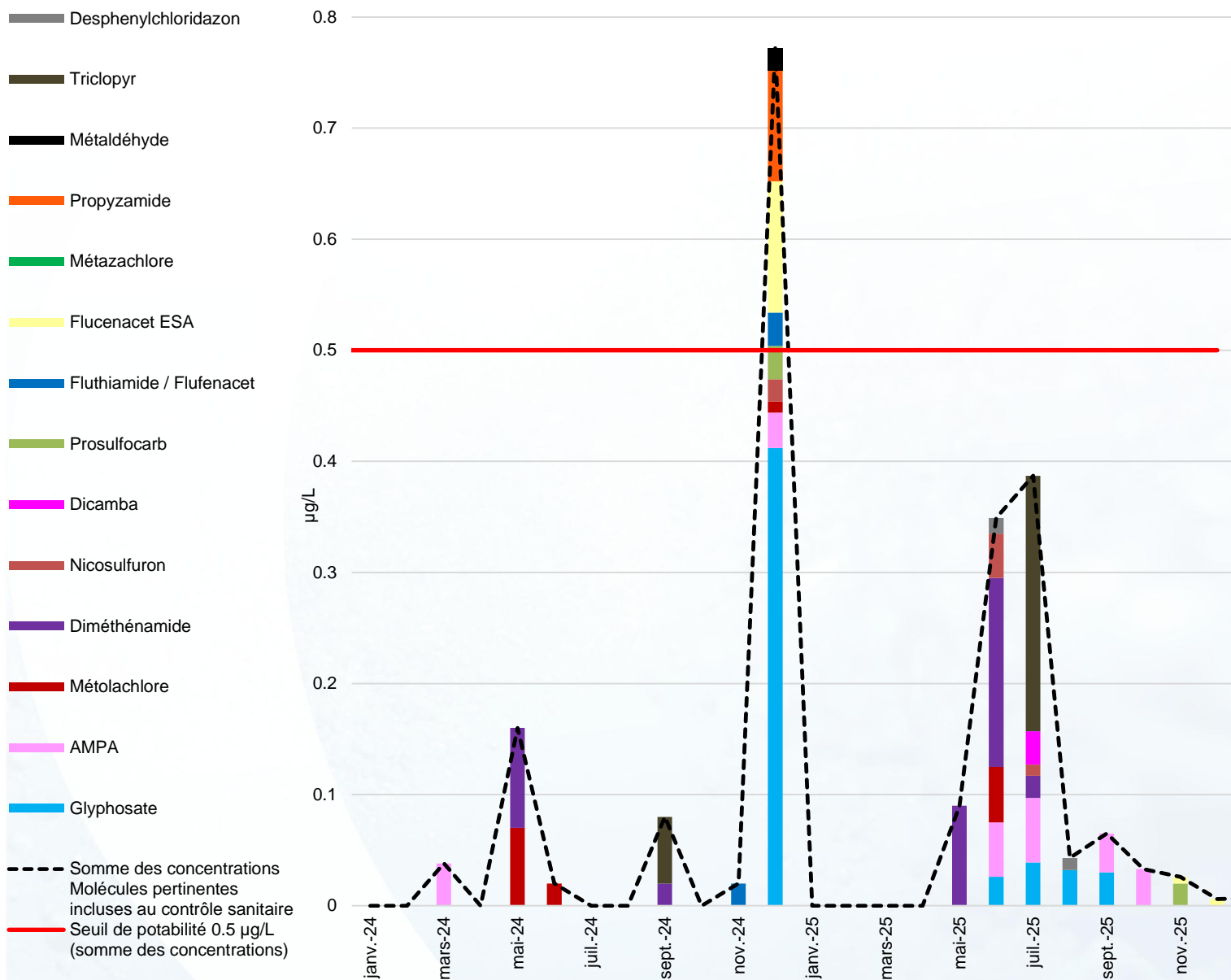


L'AAC de la Douétée est marquée par la présence des deux rivières : l'Egrenne et la Varenne. Au regard du nombre de molécules pesticides détectées et du nombre de dépassements de la norme, il s'avère que la Varenne est plus contributrice en termes de flux de pesticides (Egrenne (E5) : 194 détections / Varenne (V6) : 253 détections).

Sur la Varenne, le ru de Bazeuilles contribue au flux de pesticides à la fois en nombre de détections et en nombre de dépassements de la norme (comparaison du point V5 avec le point V6 en aval).

Détections en pesticides pertinents en E5

Concentrations quantifiées en E5 (2024-2025)



En décembre 2024, un dépassement de la norme « somme des concentrations <0.5µg/L » a eu lieu : Glyphosate (0.41 µg/L), Flufenacet ESA (0.12 µg/L), Propyzamide (0.1 µg/L), AMPA (0.03 µg/L), Prosulfocarbe (0.03 µg/L), Flufenacet (0.03 µg/L), Métaldéhyde (0.02 µg/L), Métolachlore (0.01 µg/L), Nicosulfuron (0.02 µg/L). Ces deux pics font suite à d'importants épisodes pluvieux qui multiplient les voies de contamination de la ressource en eau par les polluants diffus (infiltration puis drainage, ruissellement et érosion). La présence de métolachlore en faible concentration, dans le prélèvement de décembre, est par exemple probablement due à un phénomène érosif localisé.



Le **glyphosate** -en grande partie responsable du pic de décembre 2024- est responsable de 13.5% des détections entre 2024-2025, comme le **diméthénamide**, de plus en plus détecté sur l'AAC Egrenne-Varenne, avec notamment une quantification à 0,17 µg/L en juin 2025. Il est utilisé dans les opérations de désherbage maïs en remplacement du métolachlore dont l'usage est fortement déconseillé dans les zones à enjeu eau. Le **métolachlore** reste tout de même détecté 4 fois sur la période 2024-2025 (10,8 % des détections). Le **nicosulfuron** -herbicide maïs- est détecté 3 fois sur cette même période. Le **dicamba** est détecté pour la 1^{ère} fois en V2 en juillet 2025 à 0,03 µg/L.

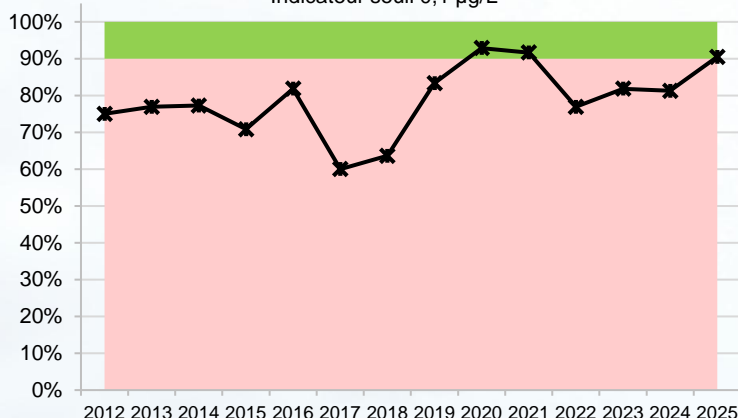
En juillet 2025, un pic de triclopyr (débroussaillant) est quantifié à 0.23 µg/L.

La molécule la plus détectée sur 2024-2025 est toujours l'AMPA -classée pertinente jusqu'en juillet 2025- avec 16,2% des détections.

En 2024, en dehors du **flufenacet** et de son métabolite **flufenacet ESA**, le Métaldéhyde (anti-limace) est détecté pour la première fois à la prise d'eau, à 0.02 µg/L en décembre. Le Flufenacet ESA est de nouveau détecté en novembre et décembre 2025 à de faibles concentrations. Le **prosulfoarbe** est détecté deux fois en V2 en décembre 2024 et novembre 2025.

Indicateurs 2025

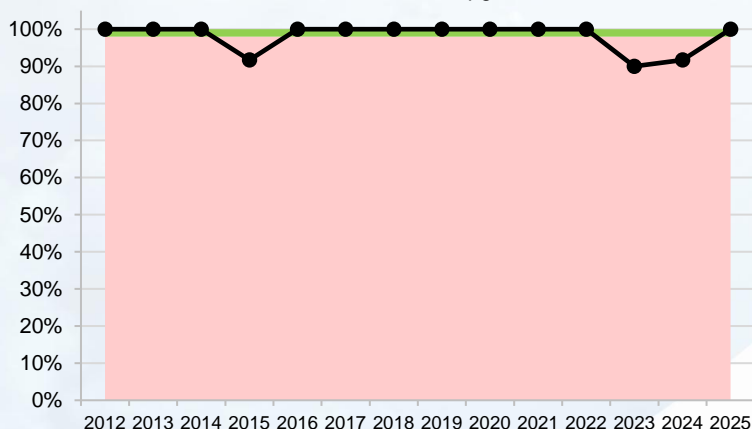
Indicateur seuil 0,1 µg/L



En 2020, puis 2021, l'objectif « 90% des concentrations mesurées annuellement <0,1 µg/l » était atteint pour la première fois à la prise d'eau de la Moujonnaire-Egrenne (E5), depuis la mise en œuvre du suivi analytique par le SDE, avec un indicateur de 92%.

En 2025, il atteint de nouveau 90%, permettant ainsi d'atteindre l'objectif (malgré les pics de triclopyr et de diméthénamide relevés).

Indicateur seuil 0,5 µg/L



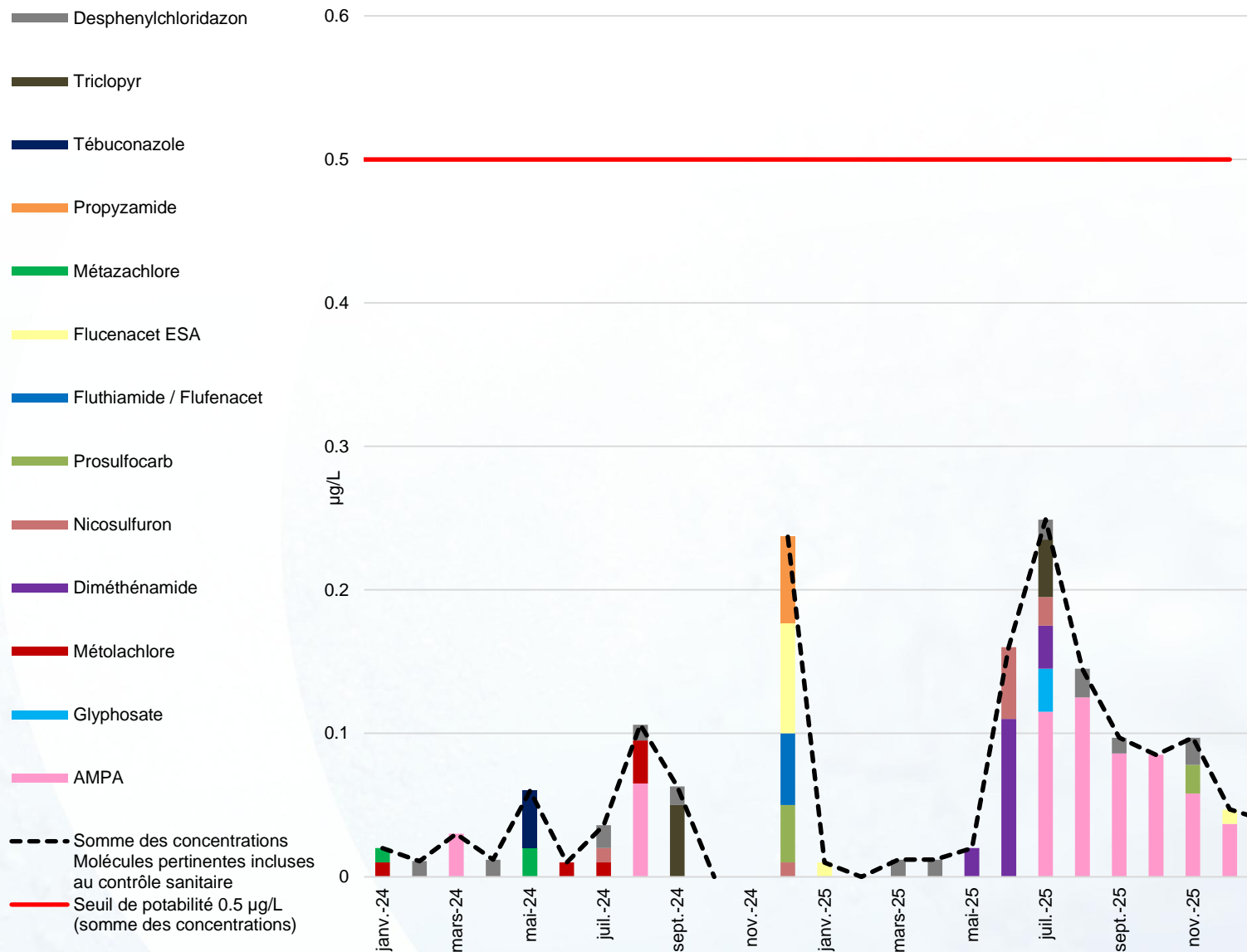
La moyenne de l'indicateur entre 2012 et 2025 est de 98% ; avec un minimum de 90% -atteint en 2023- et un objectif atteint 11 années sur 14.

2025 est une année où l'objectif est atteint.

— Objectif atteint — Objectif non atteint — x — Molécules pertinentes

Détections en pesticides pertinents en V6

Concentrations quantifiées en V6 (2024-2025)



Comme à l'amont de la Varenne, le Desphénylchloridazone est détecté à de faibles concentrations dans de nombreux prélèvements effectués à la prise d'eau de la Moujonnière-Varenne (V6) (43%).

En dehors de ces détections, **l'AMPA est la molécule la plus détectée** sur la période 2024-2025 en V6, représentant **25% des détections** avec notamment des détections continues de juillet à décembre 2025 dont deux à des concentrations supérieures à 0,1 µg/L en juillet et août 2025.

Les **herbicides utilisés sur maïs représentent 31% des détections** (hors desphénylchloridazone) entre 2024 et 2025 avec : 4 détections de **métolachlore** en 2024, 3 détections de **nicosulfuron**



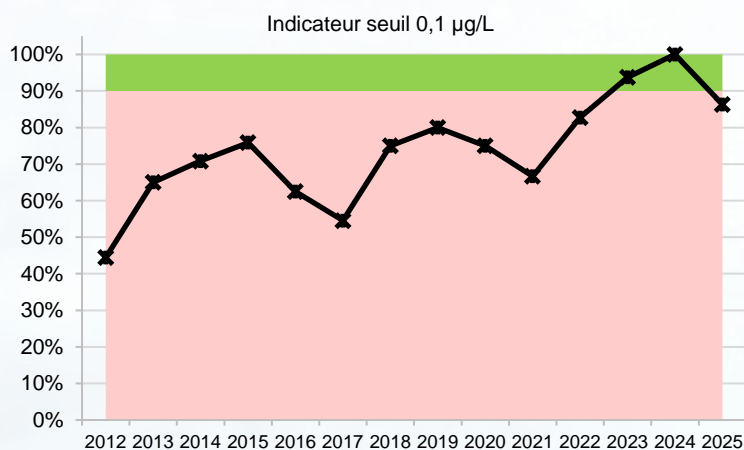
en juillet 2024, juin et juillet 2025, et **3 détections de diméthénamide en 2025 dont une à 0.11 µg/L** en juin.

Deux détections de **triclopyr** (débroussaillant) sont quantifiées en septembre 2024 et juillet 2025. Le **glyphosate** est également relevé en juillet 2025.

En 2024, sont détectés pour la 1^{ère} fois : **Tébuconazole** (fongicide céréales) en mai à 0.04 µg/L ; **Flufenacet ESA** (métabolite d'un herbicide céréales) en décembre à 0.08 (µg/L). Le flufenacet ESA a été depuis redétecté en janvier 2025 et décembre 2025. Chaque hiver des **herbicides utilisés sur céréales et leur métabolite** (flufenacet et prosulfocarbe) sont quantifiés en V6 sur la période 2024-2025 : ils **représentent 18.7% des détections**.

3 herbicides utilisés sur colza ont aussi été identifiés dans les prélèvements effectués en V6 sur la période 2024-2025 : **métazachlore** en janvier et mai 2024 et **propyzamide** en décembre 2024.

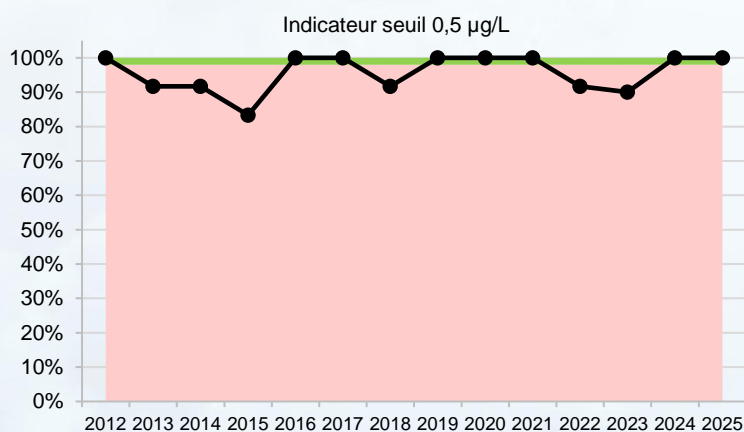
Indicateurs 2025



En 2023 et 2024, l'objectif « 90% des concentrations mesurées annuellement <0,1 µg/l » est atteint pour la première fois deux années consécutives à la prise d'eau de la Moujonnière-Varenne (V6), depuis la mise en œuvre du suivi analytique, avec un indicateur de 94% en 2023 et 100% en 2024.

En 2025, l'indicateur n'est que de 86% (toutefois supérieur à la moyenne de l'indicateur sur la période 2012-2025 qui est de 74%).

Globalement cet indicateur connaît une tendance à la hausse depuis 2012.



La moyenne de l'indicateur entre 2012 et 2025 est de 95% ; avec un minimum de 83% -atteint en 2015- et un objectif atteint 8 années sur 14.

En 2024 et 2025, l'objectif est atteint.

■ Objectif atteint ■ Objectif non atteint —●— Molécules pertinentes

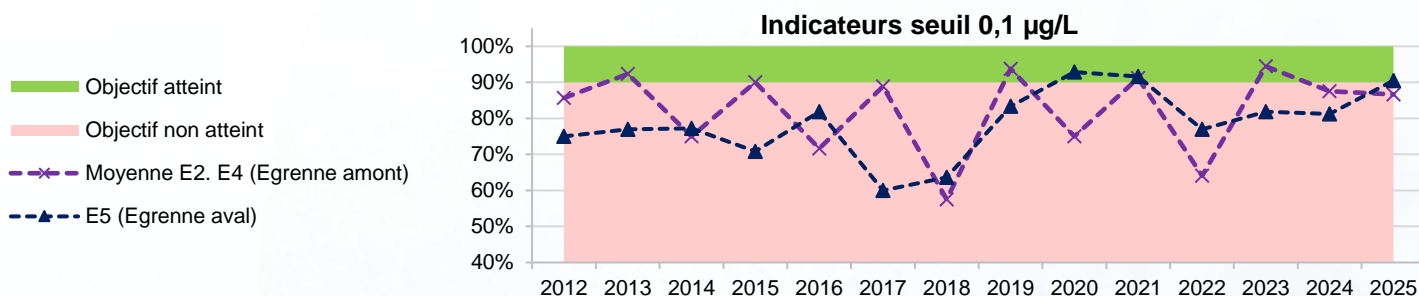
Conclusion

Nitrates à la prise d'eau

Les cinq prises d'eau situées sur le bassin versant de l'Egrenne-Varenne sont classées prioritaires « Grenelle » au titre des pesticides. En effet, les concentrations en nitrates mesurées ne sont pas problématiques et les objectifs de qualité fixés par le programme d'actions départemental (25 mg/L pour la Varenne et 30 mg/L pour l'Egrenne) sont déjà atteints, **en valeurs moyennes**, aux prises d'eau.

On notera tout de même une plus grande vulnérabilité des sous-bassins du **ru de Choisel** et du **Moulin d'Yvrandes**, sur l'Egrenne.

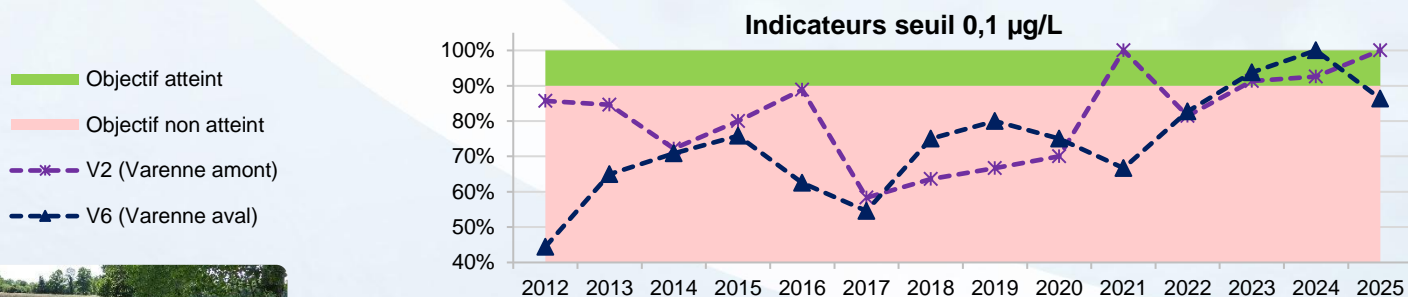
Produits phytosanitaires aux prises d'eau



Alors que l'aval de l'Egrenne semblait être plus fréquemment concerné par des dépassements du seuil 0,1 µg/L lors de la détection d'une molécule de 2012 à 2019 ; depuis 2020, les deux tendances observées à l'amont et à l'aval de l'Egrenne semblent se rapprocher. Ceci peut s'expliquer :

- par de nombreux pics de concentration mesurés en E2 (Glyphosate en 2020, Métolachlore, Propyzamide et AMPA en 2022, Thiabendazole en 2023, Chlortoluron en 2024, **Diméthénamide en 2025**), et E4 (Prosulfocarbe et Glyphosate en 2020, Métolachlore et Glyphosate en 2021, AMPA en 2022, Triclopyr et Trichlorophénol en 2024, **Diméthénamide en 2025**) qui font augmenter le nombre de dépassements annuels en E2 et E4 au regard d'un nombre total de détections annuelles toujours moindre qu'en E5.
- de multiples détections en E5, entre 2020 et 2025, à des concentrations inférieures à 0,1 µg/L, pouvant contribuer à « diluer » le total de dépassements quantifiés par an au regard du nombre total de détections et ainsi d'abaisser leur fréquence.

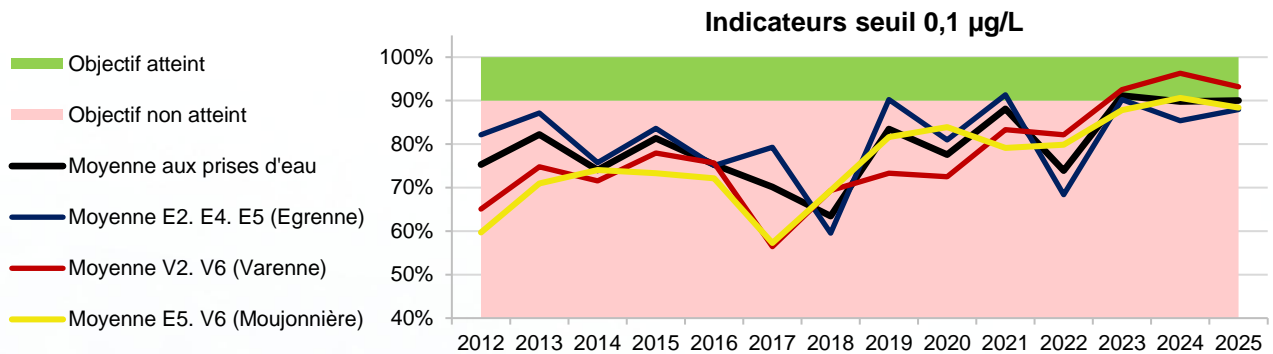
De la même façon, l'aval de la Varenne avait tendance à être davantage concerné que l'amont par des dépassements de la norme 0.1 µg/L. Aujourd'hui, il apparait que l'amont et l'aval tendent à subir des dynamiques comparables. Ces trois dernières années, les indicateurs de qualité s'améliorent et suivent la même dynamique permettant d'atteindre 2 années consécutives l'objectif annuel « 90% des concentrations mesurées <0.1 µg/L ». Cependant, comme pour l'Egrenne, ce résultat encourageant est à nuancer avec le nombre de détections importantes de molécules à des concentrations inférieures à 0.1 µg/L qui peuvent alors « diluer » le total de dépassements quantifiés par an au regard du nombre total de détections et ainsi abaisser leur fréquence.





En moyenne, jusqu'en 2021, les prises d'eau situées sur l'Egrenne étaient moins concernées par des dépassements de la norme 0,1 µg/L lors de la détection d'une molécule (fréquence de dépassement) que les prises d'eau situées sur la Varenne.

Cependant, depuis 2022, la tendance semble être inversée.



Produits phytosanitaires à l'échelle de l'AAC

Les herbicides sont la cause majeure des pollutions diffuses au sein de l'AAC Egrenne-Varenne, même si certains fongicides utilisés sur céréales ou, plus occasionnellement des insecticides, contaminent également la ressource en eau.

En 2024-2025, la problématique « pesticides » sur l'ensemble du bassin versant est principalement due :

- aux herbicides maïs et notamment au diméthénamide responsable de 36% des quantifications au-dessus de 0,1 µg/L à l'échelle de l'ensemble des points de suivi de l'AAC Egrenne-Varenne.
- Au glyphosate et à l'AMPA qui cumulent 20% des quantifications supérieures à 0,1 µg/L sur le bassin

L'usage de métolachlore apparait aussi comme un risque de pollution majeure du bassin versant Egrenne-Varenne, avec 31 détections relevées à l'échelle du bassin entre 2024-2025. Le diméthénamide cumule lui 28 quantifications et le nicosulfuron, 21.

La présence de concentrations élevées de son métabolite ESA dans tous les prélèvements réalisés depuis avril 2018 (à une concentration supérieure à 0,1 µg/L dans 99% des cas) en est également une preuve sur le long terme.

De manière générale, les applications d'herbicides racinaires post-semis en prélevée du maïs sont des substances actives présentant un risque élevé de pollution diffuse de la ressource en eau superficielle. De plus en plus d'itinéraires techniques de désherbage du maïs dans les AAC substituent le métolachlore par le diméthénamide, également fréquemment quantifié dans les analyses.

Il en est de même pour le prosulfocarbe détecté depuis 2016, de manière récurrente aux prises d'eau, tout comme plus récemment le flufenacet et son métabolite flufenacet ESA.

Le métazachlore est également une substance active pour laquelle la problématique est grandissante.

Les métabolites de pesticides recherchés depuis 2022 (tels que le DPC détecté dans l'AAC) sont des menaces supplémentaires pour la qualité de l'eau. Ces pollutions sont souvent issues de pesticides aujourd'hui interdits et par conséquent déjà supprimés des itinéraires techniques agricoles. Comme pour l'atrazine et ses métabolites, à ce jour, seul un traitement de l'eau peut abaisser leur concentration dans l'eau prélevée.

Ils sont toutefois des symboles de l'enjeu que portent les programmes d'actions « captages prioritaires » : engager une démarche préventive pour réduire les risques de pollutions diffuses actuelles et futures en réduisant ou supprimant le recours aux produits phytosanitaires dans les systèmes d'exploitation agricoles et l'érosion des sols.



Contact : Marine VINOT

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne

27 bd de Strasbourg 61000 ALENCON

Tel : 02 33 29 99 61 / Mail : sde61@orne.fr

Site internet : www.sde61.fr